

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association SAGESS du 10 juillet 2025

Sous l'égide du président de l'association SAGESS, les membres de l'association, dont le siège social est situé au 71 route de Saulcet - 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule, se sont réunis en assemblée générale le jeudi 10 juillet 2025 à 14h00 à la salle Bernard Coulon à Saint-Pourçain-sur-Sioule, sur convocation du président par délégation du conseil collégial d'administration, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire (*Annexe 1*).

Pour rappel, et conformément aux statuts, il est prévu pour les votants présents ou représentés :

Que l'unité de voix est fixée à 4 voix,		
Que le président a 2 unités de voix,	10	
Que chacun des 4 représentants des 4 associations mères a 2 unités de voix	120	
Que le directeur général et les directrices / directeurs de plateformes ont 1 unité de voix chacun(e),	32	} 40
Que les 2 représentantes des salariés ont 1 unité de voix chacune	8	
Que les représentants des usagers ont 4 unités de voix chacun	32	
À ce jour, le collège « entreprises » ne siège pas, car les représentants ne sont pas désignés.	202	

Suivant la feuille de vote, en *Annexe 1*, le contrôle est le suivant : **25 votants, présents ou ayant donné pouvoir** pour 25 inscrits.

Il est vérifié que les règles de l'article 23 des statuts sont respectées, notamment que les voix des salariés présents ne dépassent pas 25% des voix des votants : $40/202 = 20 \%$.

Monsieur Christian Félicité préside la séance en sa qualité de président de l'association. Sur proposition du président, Madame Gouby est désignée secrétaire de séance.

Le président constate que 25 membres sont présents ou représentés sur les 25 membres que comptent les collèges et comités des instances de l'association à ce jour, et que les conditions de quorum fixées par les statuts sont remplies. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des membres :

-  un exemplaire de la convocation de l'assemblée,
-  les pouvoirs des membres représentés,
-  la feuille de présence certifiée exacte.

Siège Social Sagess

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 19/12/2024.
2. Rapport moral - président de l'association.
3. Rapports d'activités et rapports financiers 2024 des plateformes de l'association - Directeurs(trices) des établissements et services et Directeur général de l'association.
4. Rapport financier 2024 de l'association.
5. Rapports des commissaires aux comptes.
6. Approbation des rapports.
7. Proposition d'affectation des résultats et approbation.
8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
9. Renouvellement des représentants des associations adhérentes dans les instances de gouvernance de l'association SAGESS (pour le comité de gouvernance : 2 représentants dont le président de l'association adhérente et pour le conseil collégial d'administration et l'assemblée générale : 4 titulaires et 3 suppléants).

En préambule, Monsieur le Maire de Saint Pourçain sur Sioule, Emmanuel Ferrand, accueille l'assemblée avec un discours chaleureux.

Le président remercie toutes les personnes présentes.

Les conditions statutaires étant réunies, le président, Christian Félicité, déroule successivement les points inscrits à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de l'association SAGESS du 19 décembre 2024

Aucun commentaire, aucune modification ne sont apportés au procès-verbal de l'assemblée générale de l'association SAGESS du 19/12/2024.

Le président soumet ce procès-verbal à l'approbation de l'assemblée générale.

Nombre de votants : 25 votants / 202 voix

Pour : 25 votants / 202 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Les membres de l'assemblée générale de l'association SAGESS approuvent à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale de l'association SAGESS du 19/12/2024.

2) Rapport moral du président de l'association

Christian Félicité, président de l'Association SAGESS, donne lecture de son rapport moral.

Monsieur le maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule, vice-président de la communauté de communes Saint-Pourçain - Sioule - Limagne, conseiller régional,
Madame la première adjointe au maire de Diou,
Monsieur l'inspecteur chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, conseiller technique pour l'école inclusive de madame la directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Allier,
Mesdames et messieurs les membres des instances de SAGESS,
Mesdames et messieurs les représentants du personnel de SAGESS,
Mesdames et messieurs les membres des instances des associations adhérentes de SAGESS,
Mesdames et messieurs les représentants des entreprises ou des services partenaires de SAGESS,
Mesdames et messieurs les sympathisants de SAGESS,

Je vous remercie tous de votre présence, qui témoigne du grand intérêt que vous portez à notre association.

Le conseil collégial d'administration de SAGESS m'a demandé de produire un rapport moral, bien que cela ne soit pas une obligation statutaire. Je réponds donc avec plaisir à la commande. J'ai pris la présidence de l'association SAGESS lors de sa création en juin 2019. Puisque j'arrive au terme du maximum du temps de présidence prévu par les statuts, c'est-à-dire 6 ans, je reviendrai sur quelques faits marquants sur cette période, et je vous proposerai à la suite quelques éléments de réflexion sur l'avenir de notre organisation.

En six années d'existence, avec comme fil rouge un logiciel associatif basé sur des valeurs humaines fortes et partagées, je citerai la solidarité, le sens commun, le respect des droits notamment, l'égalité, SAGESS a progressé et s'est consolidée dans tous les domaines. Cette dynamique positive est entretenue par la force et la conviction de ses personnels et de ses bénévoles, par le soutien de ses usagers et de leurs familles, par la confiance des autorités de tutelle et des financeurs, par la qualité des relations avec ses partenaires publics ou privés. Aujourd'hui, SAGESS est connue et reconnue, son action dans l'économie sociale et solidaire est estimée, sa gestion tant financière qu'humaine est saluée, sa capacité à s'inscrire dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale est prouvée, son ancrage territorial est renforcé.

Tout au long de ces six ans, SAGESS a déroulé son projet associatif 2021-2025 et s'est développée ainsi dans tous ses secteurs d'activité. Des nouveaux services ou dispositifs sont venus enrichir notre offre financée : le dispositif DIESE (malheureusement non reconduit en 2025), le service "Aller vers", les PCPE enfants et adultes, l'EMA03, l'EMAS, l'UEMA, l'UEEP. Nous avons emménagé en 2021 dans un siège de l'association complètement rénové, propriété de l'AGEPAPH. Nous avons créé le fonds de dotation immobilier "Immogess" et acquis le fonds de commerce de l'entreprise adaptée "Les ateliers du Val de Besbre".

Nous avons signé les deux CPOM EHPAD et protection de l'enfance, contrats censés faciliter les liens administratifs et financiers avec les autorités de tarification. En ce qui concerne le CPOM handicap, que l'ARS 03 a refusé de signer début 2020, les négociations ont repris en 2024, pour une signature annoncée début 2026.

Nous pouvons être collectivement fiers de toutes ces évolutions positives de SAGESS, et ceci d'autant plus que le secteur social et médico-social dans lequel œuvre SAGESS est en grande tension.

Bien sûr, tout n'a pas toujours été simple...

Au premier semestre 2021, les services du siège ont fait l'objet d'une inspection conjointe ARS – DDFIP03. L'élément important à retenir est qu'aucune injonction n'a été prononcée par les autorités de contrôle, les non-conformités ou manquements se traduisant par des constats d'écarts ou des remarques. Les actions correctives sont aujourd'hui pratiquement toutes soldées.

Un événement majeur a été la crise sanitaire de 2020-2021, dont les impacts sur notre fonctionnement ont toutefois été limités grâce à l'esprit de solidarité dont ont fait preuve les professionnels de l'association. La qualité d'accueil dans nos structures a été préservée et les relations avec les familles des usagers ont fait l'objet de toute leur attention. Nous pouvons d'autant plus remercier nos salariés qu'ils ont été très mal récompensés par leurs ministères de tutelle, si l'on s'en réfère à l'application discriminatoire du dispositif Ségur. D'ailleurs, tout n'est pas réglé à ce niveau.

Dans les effets collatéraux de la crise sanitaire, du fait de l'obligation de distanciation des différents acteurs de SAGESS, la vie associative a été fortement ralentie et un régime d'incommunication s'est installé. On a ainsi assisté à un certain repli sur elles-mêmes des associations dites "mères" à l'époque, faisant courir le risque d'un affaiblissement politique de l'association SAGESS. Avec l'aide en 2022 et 2023 du centre d'innovations sociales Clermont Auvergne (CISCA), un certain nombre de scénarios ont été dégagés afin de redonner une impulsion politique à SAGESS. Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'y a pas eu une vraie unanimité pour mettre en œuvre les conclusions du rapport CISCA, sans doute parce que les propositions d'évolution étaient trop ambitieuses ou trop en avance ou pas assez graduées. Néanmoins, six grands principes de réorganisation de la gouvernance de SAGESS ont été dégagés, conjuguant trois des quatre scénarios du rapport CISCA, et un travail collégial de révision des statuts a été mené en 2023 et 2024. Une quarantaine de réunions y ont été consacrées en tout ou partie. Un projet de nouveaux statuts a été présenté à l'assemblée générale extraordinaire de SAGESS du 19 décembre 2024, qui ne l'a pas approuvé alors que le conseil collégial d'administration l'avait précédemment validé le 5 décembre 2024 ! Chacun ici présent, et moi le premier, peut se questionner sur ses responsabilités dans ce qu'il faut bien appeler un échec, dont un des effets les plus négatifs a été, faute d'ouverture de SAGESS à des adhésions individuelles, l'exclusion de SAGESS des bénévoles de l'ABAH suite à la dissolution volontaire de leur association fin 2024. Je rappelle au passage que les bénévoles de l'ABAH ont largement participé à la fondation en 2010 de ce que l'histoire retiendra sans doute comme le "mouvement SAGESS". Je pense que nous devons largement les remercier pour leur militantisme inspirant.

Pendant ces six années, nous avons aussi connu un changement de directeur général et des mouvements internes ou des arrivées de directeurs de plateformes. Aucune perturbation n'a été notée, ce qui prouve, une fois de plus, la robustesse de notre organisation.

J'en profite pour remercier les directeurs et les cadres du siège, qui sont les clés de voûte de l'association. Leur forte implication joue un rôle déterminant dans le lien de confiance entre eux et la gouvernance, lien qui peut être considéré comme une condition vitale pour SAGESS et qui doit donc faire l'objet de toutes les attentions. Une mention particulière pour Emmanuel Verrière : nous avons su instaurer une relation de travail fondée sur un respect mutuel des rôles et des responsabilités, avec pour objectif partagé et permanent de servir l'intérêt supérieur de l'association. Je pense d'ailleurs que la relation président – directeur général est cruciale pour garantir le bon fonctionnement d'une association comme SAGESS.

Et l'avenir ?

L'évolution des politiques publiques en lien nous dit-on avec la demande sociale, le resserrement économique pour ne pas dire les restrictions budgétaires, une évolution à très grands pas de l'environnement techno-numérique, les contraintes de la transition écologique, une inflation normative exponentielle, une accélération brutale des processus de contrôles des structures, obligent les associations du privé non lucratif du secteur social et médico-social et donc SAGESS à revoir en profondeur leur offre et, en parallèle, développer une nouvelle approche managériale, sans jamais toutefois perdre de vue que l'objectif principal est bien de produire de la richesse humaine au travers d'une alliance citoyenne inédite entre professionnels et usagers du travail social. Cet objectif est d'autant plus prégnant que, du fait des évolutions sociétales et en particulier de l'individualisation croissante et systémique, les associations jouent un rôle de plus en plus central de promotion de la solidarité désintéressée et d'amélioration de la cohésion sociale.

SAGESS a déjà bien avancé sur ces deux aspects, recomposition de l'offre et évolution du management organisationnel et fonctionnel. Le travail est bien sûr à poursuivre, notamment en puisant encore plus de ressources disponibles dans l'environnement de l'association afin de faciliter l'accès au droit commun de tous les usagers qui en ont les capacités et qui le souhaitent. SAGESS doit bien évidemment encore progresser sur le champ de l'utilité sociale, qui est vectrice de créativité et d'invention de nouvelles propositions sociales servant l'intérêt commun, et qui ne peut pas se résumer simplement à l'obtention de l'agrément ESUS. Les points d'amélioration portent sur la façon de mesurer l'utilité sociale, sur la consolidation de la qualité de tous les services rendus aussi bien en "front office" qu'en "back office", sur l'accroissement d'actions de sensibilisation et d'information, sur le renforcement de l'implication et de la responsabilisation de toutes les parties prenantes de l'association, sur la valorisation de l'engagement bénévole et sur le développement de réseaux d'acteurs de la solidarité.

Enfin, avec pour objectif de porter une parole encore plus forte, notamment celle des usagers et de leurs familles, SAGESS doit continuer de travailler son image, en particulier en s'engageant résolument dans une double démarche RSO - RSE, mais aussi en renforçant son potentiel de lobbying politique, notamment en permettant aux personnes physiques d'adhérer à l'association et participer à son administration.

Pour illustrer l'importance des adhésions individuelles, je vous renvoie au discours du président de l'ADAPEI 63 lors de l'assemblée générale du 27 juin dernier, qui fixait comme objectif à son association d'atteindre les 1000 adhérents !

Cette dernière partie de mon exposé, que j'ai commencée par la question « Et l'avenir ? », reprend en fait avec d'autres mots un projet d'orientations politiques qui a été soumis à plusieurs reprises à la gouvernance de SAGESS, sans toutefois susciter un intérêt à la hauteur des enjeux, à savoir que SAGESS ne peut bien évidemment pas se contenter d'un rôle de sous-traitant docile, mais est en droit de revendiquer, par un militantisme cohérent, porté par toute la communauté associative, une place et des moyens pour accomplir sa mission d'intérêt général. Il est donc urgent que le processus de formalisation et de validation d'un projet d'orientations politiques pour les cinq années à venir soit relancé. À la suite, un projet associatif pour la même période pourra être décliné. L'importance d'un projet associatif n'échappe à personne : c'est le point d'ancrage collectif auquel peuvent se référer les équipes au travail dans les ESSMS ainsi que les bénévoles de l'association, et il constitue pour les financeurs un outil essentiel de dialogue et de pilotage de la relation avec l'association.

SAGESS est une belle entreprise solidaire, résolument tournée vers l'innovation et la responsabilité sociale pour relever les défis de demain.

Je quitte la fonction de président de SAGESS en espérant que toutes les parties prenantes de l'association sauront maintenir un intérêt du sens commun et une dynamique d'amélioration permanente, surtout pour ce qui concerne la qualité de vie de toutes les personnes qui composent la communauté associative.

Je terminerai en vous remerciant tous pour tout ce que vous m'avez apporté, votre engagement, votre soutien, votre confiance, votre amitié, et même vos différences de points de vue, qui ont pour vertu d'éloigner les certitudes et stimuler la créativité !

Je vous remercie de votre attention.

SAGESS : solidarité associative pour la gestion des établissements et services spécialisés

DIESE : dispositif éducatif pour la sécurisation du parcours de l'enfant

PCPE : pôle de compétences et de prestations externalisées

EMA03 : équipe mobile autisme Allier

EMAS : équipe mobile d'appui à la scolarisation

ESUS : entreprise solidaire d'utilité sociale

UEMA : unité d'enseignement maternelle autisme

UEEP : unité d'enseignement pour élèves polyhandicapés

AGEPAPH : association de gestion d'établissements pour personnes âgées et personnes handicapées

CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ARS 03 : direction territoriale de l'Allier de l'agence régionale de santé

DDFIP : direction départementale des finances publiques de l'Allier

CISCA : centre d'innovations sociales Clermont Auvergne

ABAH : association bourbonnaise pour l'accompagnement des personnes handicapées

RSO : responsabilité sociétale des organisations

RSE : responsabilité sociétale des entreprises

ADAPEI 63 : association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales – Puy-de-Dôme

ESSMS : établissements et services sociaux et médico-sociaux

3) Rapport du directeur général, rapport financier 2024 de l'association, bilan RH 2024 et bilan QHSE et RSE

Monsieur Emmanuel Verrière, directeur général de l'association SAGESS, donne lecture de son rapport d'activité générale.

Mesdames, Messieurs, en votre qualité et fonction,

Je vous remercie pour vos présences à une AG non ordinaire 2024, bien que statutairement, elle n'ait rien d'extraordinaire.

Ce qui va la distinguer des autres, c'est qu'elle marque la fin d'un cycle et l'ouverture d'un nouveau. C'est un peu la fête nationale des gouvernances sans cotillons et feux d'artifices, mais avec plus de Powerpoint.

Christian Félicité l'a bien souligné dans son rapport moral largement rétrospectif (un véritable best-seller, le "Que sais-je" de SAGESS), l'équipe qui a posé les fondations du projet de notre association va être considérablement renouvelée ; beaucoup de nos pionniers vont ou ont déjà raccroché les crampons à l'issue de ce qui est, ce jour, un jubilé pour eux (oui comme Zidane, mais sans le coup de boule).

En mon nom, celui de tous les collègues directrices et directeurs, l'ensemble des salariées de SAGESS, les usagers et leurs représentants, merci pour tout, merci pour votre vision, vos engagements, vos convictions, votre clairvoyance qui ont construit SAGESS et permettent aujourd'hui, au travers de tous nos rapports d'activités 2024, de mesurer l'étendue de ce que vous avez contribué à bâtir.

Votre engagement associatif, ce n'est pas que de la zénitude et des moments "Namasté". Non, ce sont aussi des soucis, des contraintes, de la complexité et de nombreuses réunions où parfois même le café n'a pas survécu.

Mais si vous ne deviez retenir qu'une chose, c'est tous les moments de vie exceptionnels que nos publics arrivent à vivre au travers des prises en charge que nous avons pu leur proposer. Pour eux aussi, il y a de l'ordinaire et de l'extraordinaire : des titres de champions, des récompenses journalistiques nationales, des récompenses graphiques internationales, des sourires, de la joie, des fêtes, de la danse, des raids, des grands conseils, des conquêtes dans leur autonomie, de la protection bienveillante, des parts d'inclusion arrachées à la force de vos convictions à construire une société plus solidaire.

Siège Social Sagess

Tous ces moments-là sont pour vous, c'est votre œuvre en gage de remerciements de ces années d'investissements sans primes de risques,

Saluons donc aussi ceux qui, ici présents, vont prendre le relais ou poursuivre la mission, mais qu'il s'agit aussi d'aviser qu'il n'y aura pas que des moments d'allégresse, et que s'investir dans la gouvernance de SAGESS où dans la gestion opérationnelle, suppose d'avoir les qualités d'un slackliner.

Pour ceux qui ne connaissent pas cette discipline, vous allez avoir très vite les images qui vont vous revenir. Il s'agit de se déplacer en avançant sur une sangle étroite tendue souvent au-dessus d'un vide vertigineux, trouver son équilibre à chaque pas, pour traverser sans chuter et espérer ne pas finir en vidéo virale sur les réseaux sociaux "les plus beaux gadins de l'année".



Les conditions pour y parvenir sont de bien avoir arrimé ses sangles et ses convictions, d'y avoir mis la bonne tension et les bonnes intentions, d'accepter les oscillations fortes en verticalité, de garder le regard haut (comme le moral) pour voir loin vers le but à atteindre, en progressant lentement (même si le calendrier normatif lui, sprinte), le tout en en espérant qu'il n'y aura pas trop de rafales.

Derrière cette métaphore et en terme moins sport, je reprends un extrait de la tribune de monsieur Golberg, président de l'UNIOPSS, qui déclarait à la veille du discours sur la loi de finance 2026 : « Pour l'action sociale, médico-sociale et sanitaire, le manque de vision à long terme et de financement pérenne nous met désormais au pied du mur ; le temps de l'esquive est révolu. »

Alors oui, il y a toujours eu des beaux et bons moments dans la vie de nos établissements et services, et vous allez encore en avoir la démonstration. Mais pour que ceux-ci puissent perdurer, il va falloir encore plus travailler nos équilibres et les fondamentaux qui y contribuent.

Les contraintes budgétaires et réglementaires ne cessent de s'alourdir – 2024, c'est la muscu des normes et nouvelles obligations –, et nous n'avons pu conserver une trajectoire d'équilibre que grâce à la perche CNR qui nous a été offerte. Qu'en sera-t-il si celle-ci est raccourcie voire supprimée ? Notre modèle historique est à la veille d'une révolution. Le rapport IGAS sur la transformation commence à être décliné en feuilles de route à la DGAS, et le CPOM handicap que nous aurons à finaliser cette année pour 2026 nous engagera très certainement dans cette reconfiguration profonde.

Il s'agit donc maintenant de permettre à SAGESS de se mettre dans les meilleures dispositions pour traverser cette nouvelle perspective sur notre slackline.

Assurer nos points d'ancrage sur des valeurs fortes et réaffirmées, vérifier la solidité de la sangle et l'absence de cisaillements, travailler les réassurances de nos partenaires, définir la vitesse d'avancement et le cap atteindre.

En langage SAGESS, ce sera un projet politique et un projet associatif nouveau, (Christian Félicité l'a largement abordé), une organisation à adapter, des équipes à accompagner dans ces changements, plus de 1800 usagers et 850 salariées à faire traverser sur notre slackline. Une sacrée responsabilité : un parcours pour tous, une trajectoire pour chacun !

Merci à tous, anciens, nouveaux et futurs slackliners, et souvenez-vous : sur la slackline comme dans la vie associative, il faut avancer, garder l'équilibre et surtout ne jamais regarder en bas.

Je vous remercie de votre attention.

Rapport financier 2024 de l'association SAGESS

Présentation des comptes d'exploitation de l'association SAGESS par Jean-François Gelin, responsable comptable et financier de l'association SAGESS.

Informations pour la compréhension :

Charges			Produits		
Groupe I	Groupe II	Groupe III	Groupe I	Groupe II	Groupe III
Dépenses liées à l'exploitation courante	Dépenses liées au personnel	Dépenses liées à la structure	Produits de la tarification	Autres produits relatifs à l'exploitation	Produits financiers et produits non encaissables

Les comptes présentés sont les résultats combinés de l'ensemble des établissements et services de l'association SAGESS et du siège.

Cela représente, par financeur :

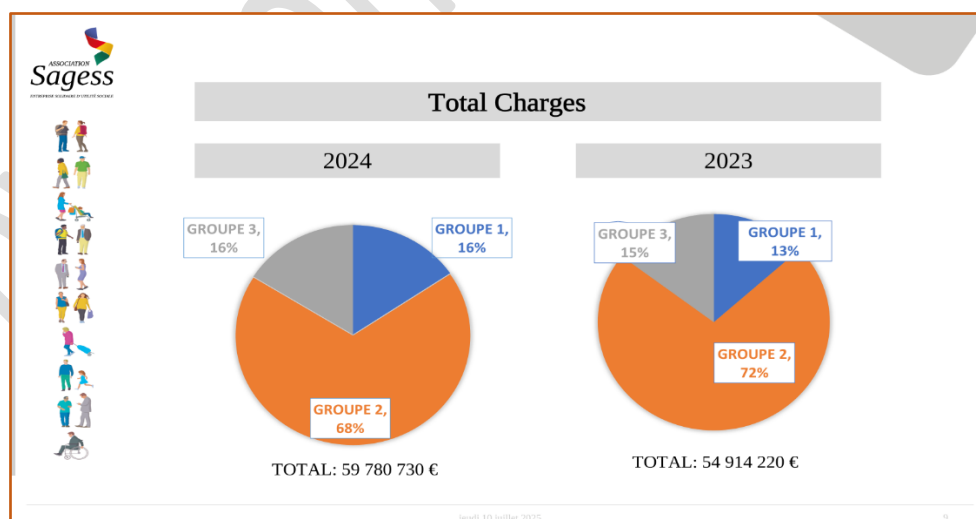
- pour l'ARS : 11 budgets dont 2 cofinancés avec le Conseil Départemental (FAM et SAMSAH) et 3 ESAT ;
- pour le Conseil Départemental : 9 budgets dont 2 cofinancés avec les ARS (FAM et SAMSAH) ;
- pour le Conseil Départemental Protection de l'enfance et de la famille : 6 budgets ;
- pour les EHPAD : 2 budgets (mais trois sections analytiques) ;
- pour les financeurs divers : 5 budgets ;
- 3 budgets ESAT « partie commerciale »,
- pour la protection judiciaire de la jeunesse : 1 budget ;
- 1 budget pour le siège.

Nous obtenons donc 38 budgets, voire 42 budgets en comptant 3 budgets analytiques pour les deux EHPAD.

Des CPOM sont en cours sur les plateformes :

- Dépendance : les deux EHPAD Jeanne Coulon et Les Vignes ;
- Protection de l'enfance : AEMO – Prévention Spécialisée – SP2I (PEAD) – MECS – MAJE – ISEMA – MNA.

LES CHARGES



2024 :

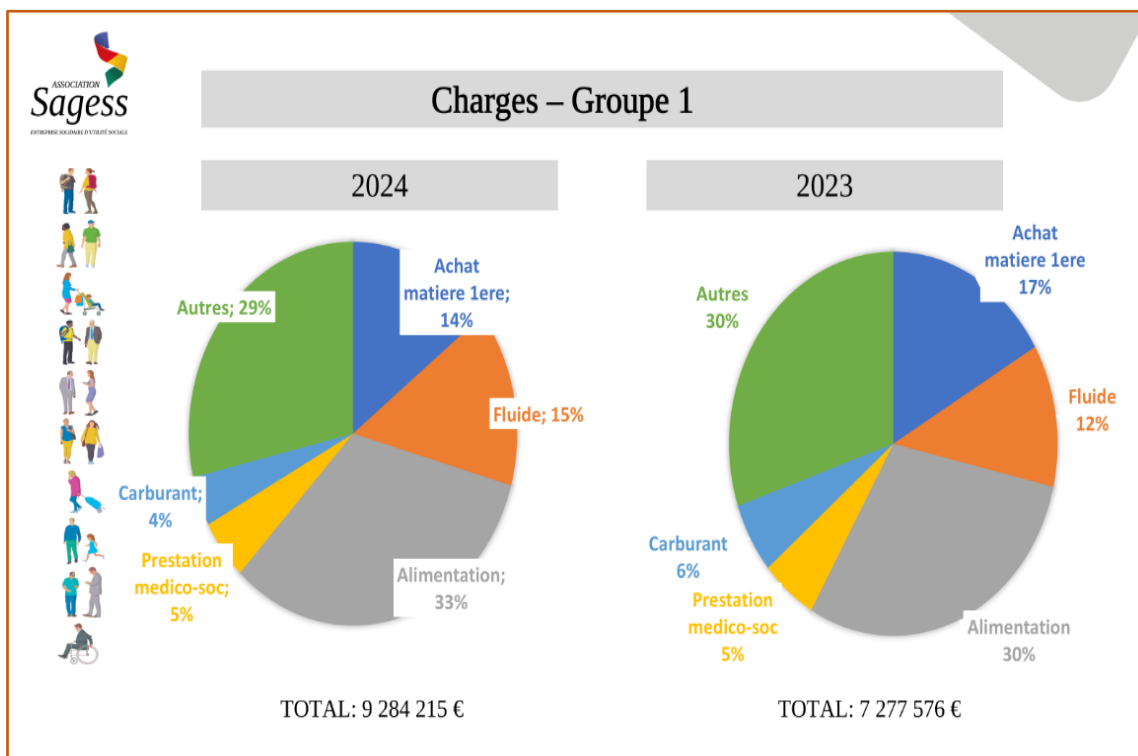
- GROUPE 1 : 9 284 215 €
- GROUPE 2 : 40 871 402 €
- GROUPE 3 : 9 625 113 €

2023

- GROUPE 1 : - 7 277 576 €
- GROUPE 2 : - 39 631 804 €
- GROUPE 3 : - 8 004 840 €

Siège Social Sagess

Soit un total de charges de 59 780 730€ pour 2024, contre 54 914 220€ en 2023, ce qui correspond à une augmentation de 4 856 510€ (+8.86%).

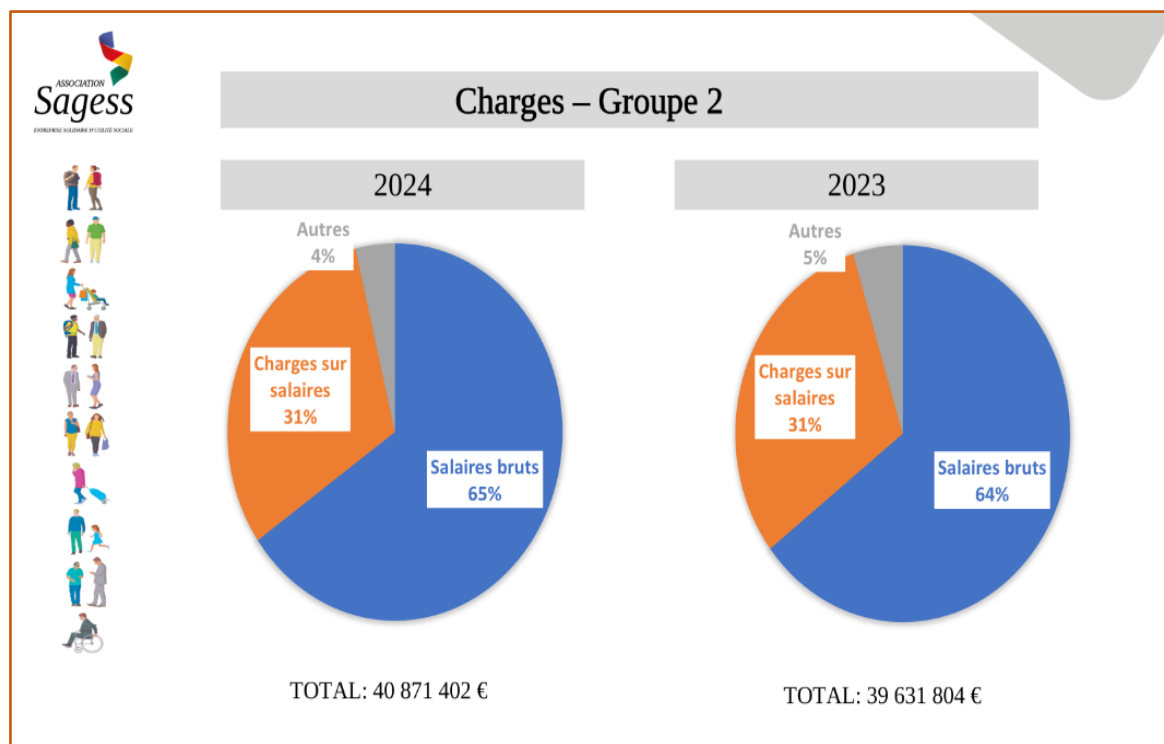


2024

- Achat matière 1^{ère} 1 341 446 € (14% du groupe) concerne plus particulièrement les ESAT
- Fluide 1 383 154 € (forte augmentation par rapport à 2023 (+58%))
- Alimentation 3 039 796 € (+40% par rapport à 2023)
- Prestation Medico-soc 470 761 €
- Carburant 387 504 € (en baisse par rapport à 2023)
- Autres 2 661 554 € (29% du groupe mais comprend beaucoup de comptes).

2023

- Achat matière 1^{ère} 1 206 797 €
- Fluide 875 244 €
- Alimentation 2 162 628 €
- Prestation Medico-soc 399 835 €
- Carburant 431 202 €
- Autres 2 201 870 €



Ce groupe représente environ 70% de la totalité des charges de l'association (68% en 2024 contre 72% en 2023).

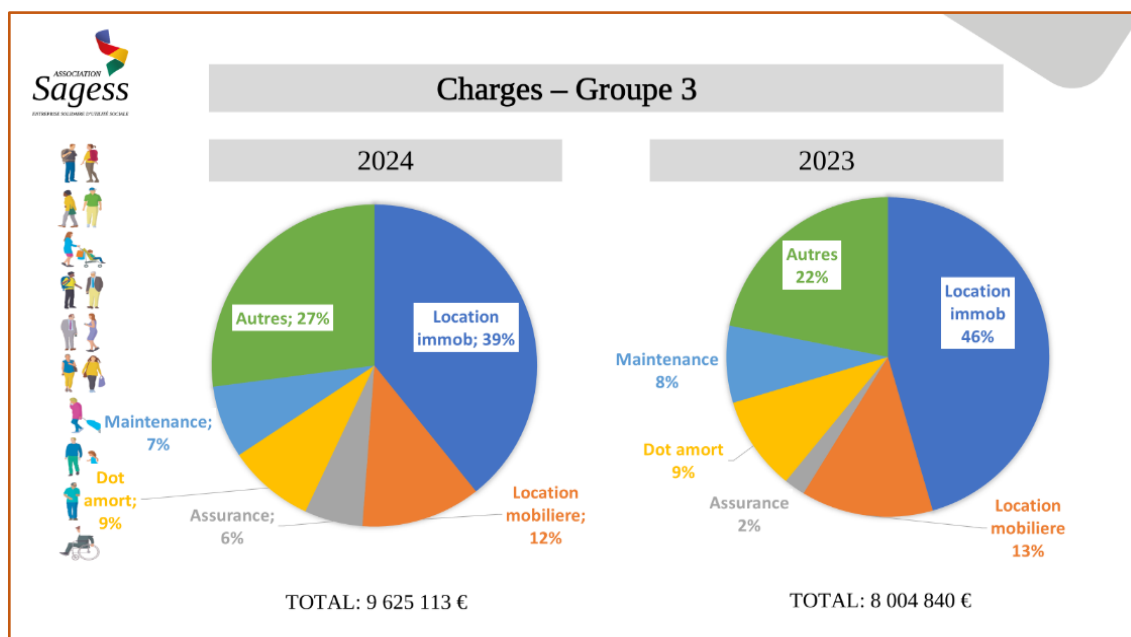
2024

- Salaires bruts 26 679 086 €
- Charges sur salaires 12 647 416 €
- Autres 1 544 900 €

2023

- Salaires bruts 25 583 176 €
- Charges sur salaires 12 147 871 €
- Autres 1 900 757 €

A noter que le taux de charges sociales sur les salaires bruts reste stable sur ces deux années (47%).



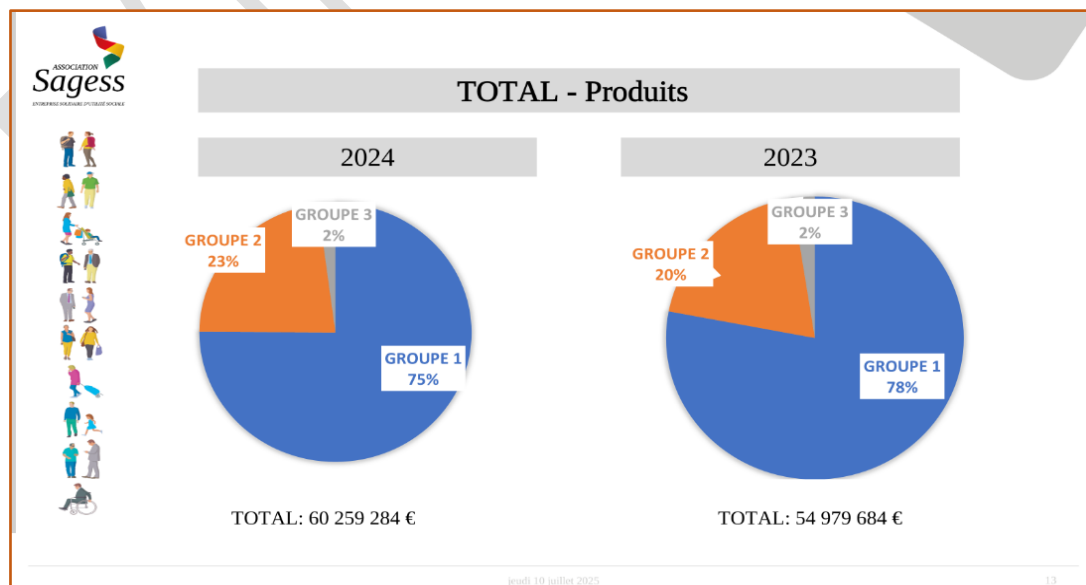
2024

- Location immob 3 780 051 €
- Location mobiliere 1 146 067 €
- Assurance 557 968 €
- Dot amort 832 374 €
- Maintenance 700 389 €
- Autres 2 608 264 €

2023

- Location immob 3 643 565 €
- Location mobiliere 1 059 582 €
- Assurance 169 005 €
- Dot amort 761 487 €
- Maintenance 622 417 €
- Autres 1 748 784 €

LES PRODUITS



Siège Social Sagess

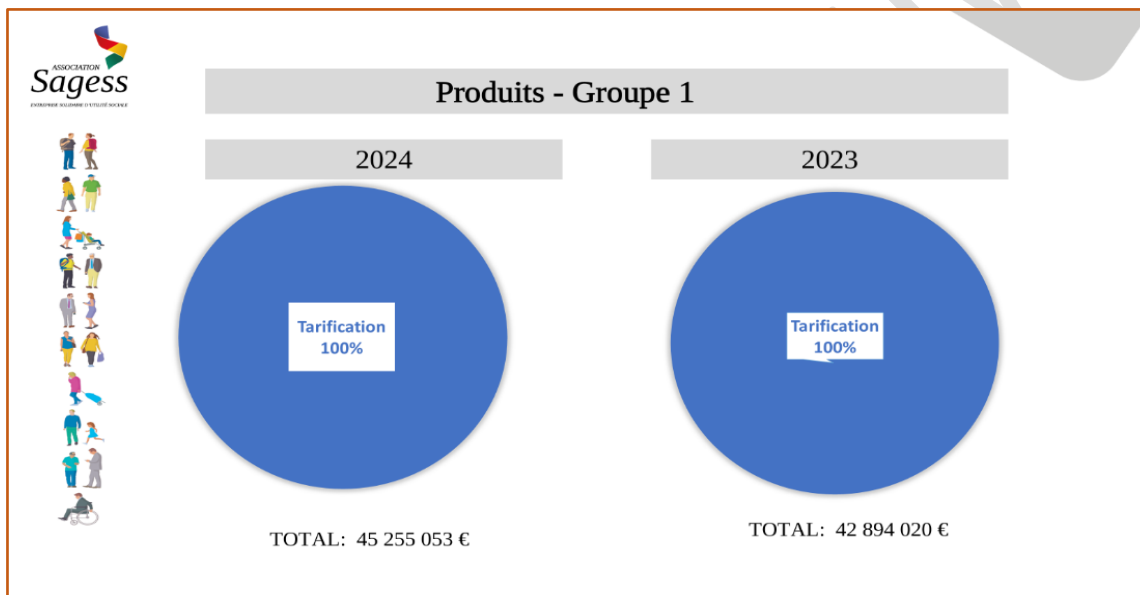
2024

- GROUPE 1 : 45 255 053 €
- GROUPE 2 : 13 755 629 €
- GROUPE 3 : 1 248 602 €

2023

- GROUPE 1 : 42 894 020 €
- GROUPE 2 : 10 743 517 €
- GROUPE 3 : 1 342 147 €

Le total des produits passe de 54 979 684€ en 2023 à 60 259 284€ en 2024 soit une augmentation de 9.60%.



2024

Tarification : 45 255 053 €

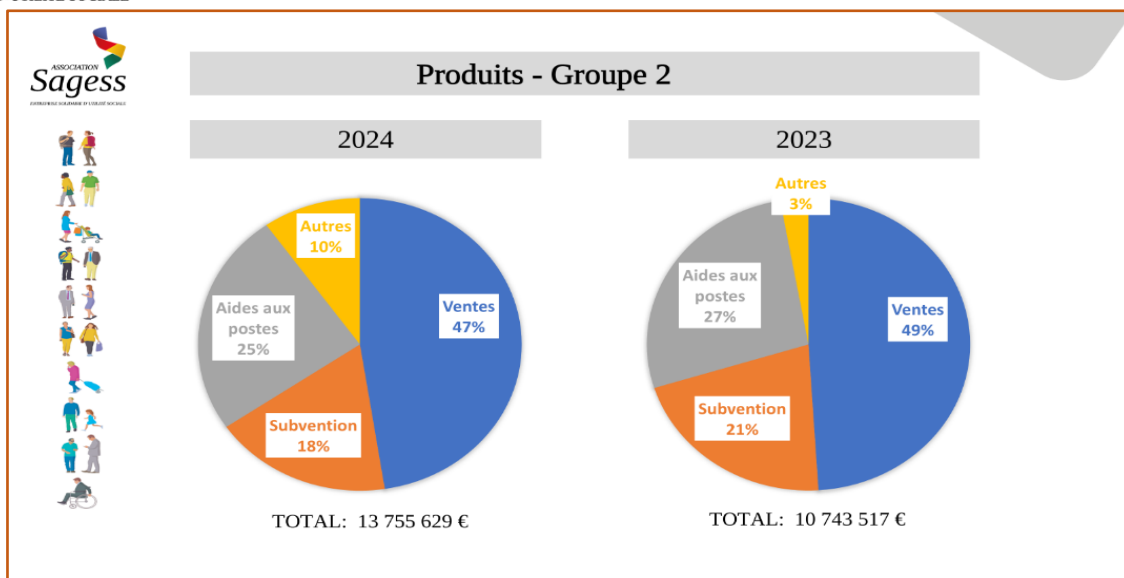
2023

Tarification : 42 894 020€

Les produits de tarification augmentent de 2 361 033€ (+5.5%).

Il est à noter que ces produits tiennent compte des décisions des ARS constatées dans les arrêtés reçus en décembre :

- 369 925€ de reprise de résultat
- 497 627€ de CNR (Crédit Non Reconductibles) dont 250 000€ de crédit pour établissement en difficulté et 119 760€ de PAG.
- 123 333€ de rebasage.

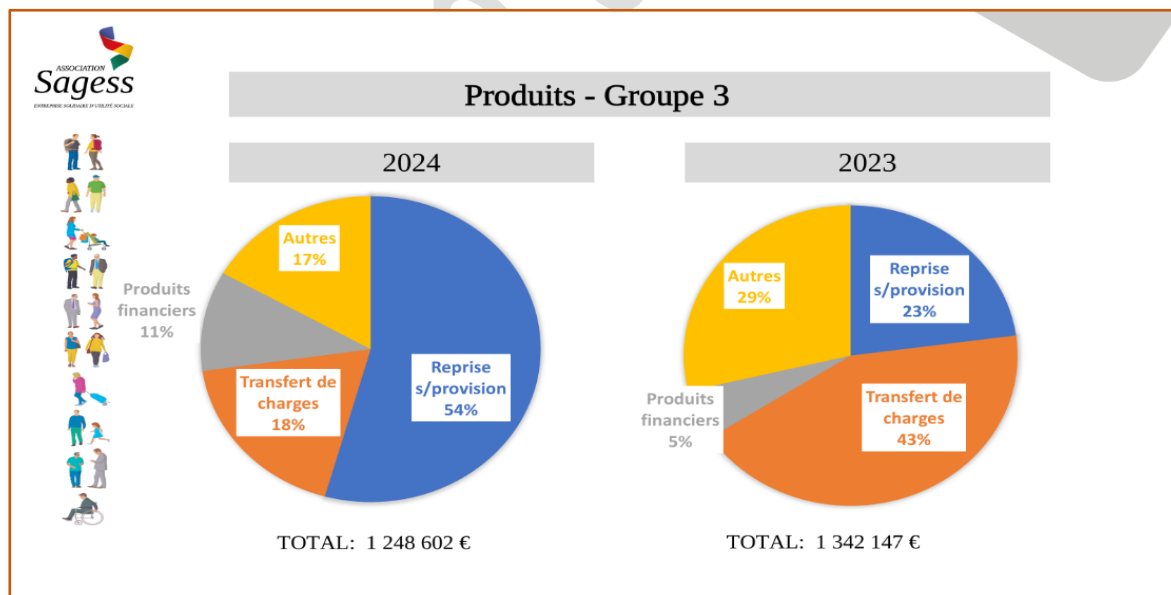


2024

- Ventes : 6 539 639 €
- Subvention : 2 465 084 €
- Aides aux postes : 3 400 897 €
- Autres : 1 350 009 €

2023

- Ventes : 5 265 950 €
- Subvention : 2 273 863 €
- Aides aux postes : 2 901 787 €
- Autres : 301 917 €



2024

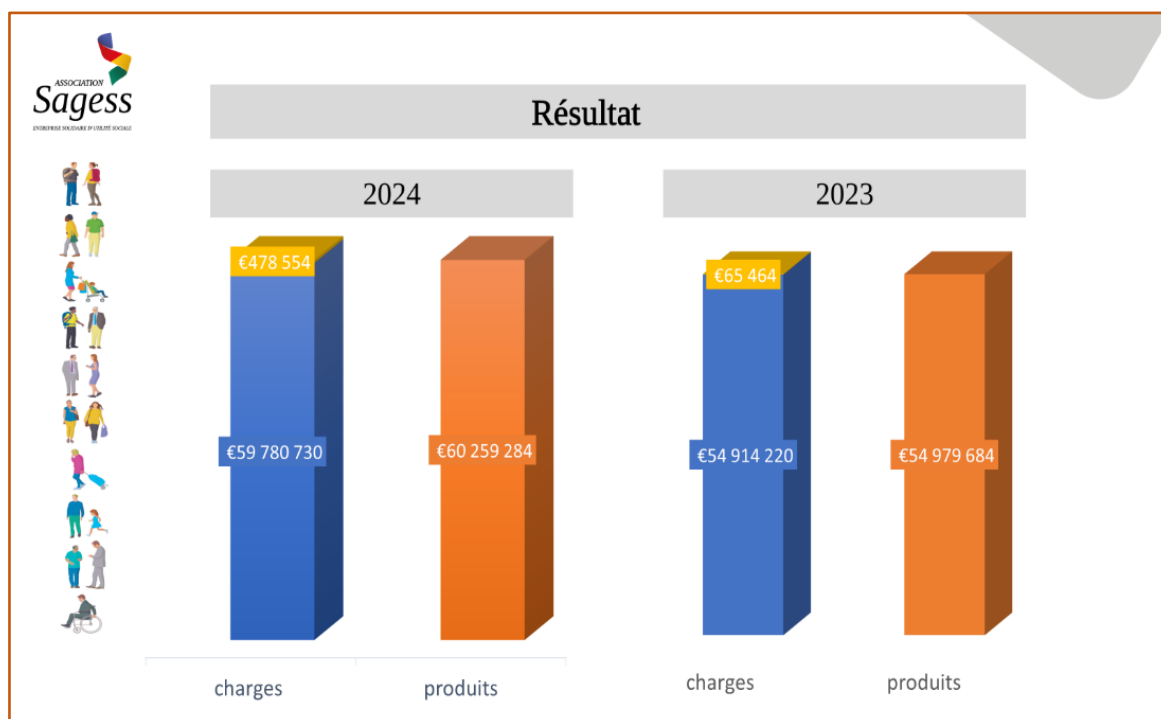
- Reprise s/provision 678 626 €
- Transfert de charges 229 139 €
- Produits financiers 131 893 €
- Autres 208 944 €

2023

- Reprise s/provision 306 814 €
- Transfert de charges 576 709 €
- Produits financiers 71 942 €
- Autres 386 682 €

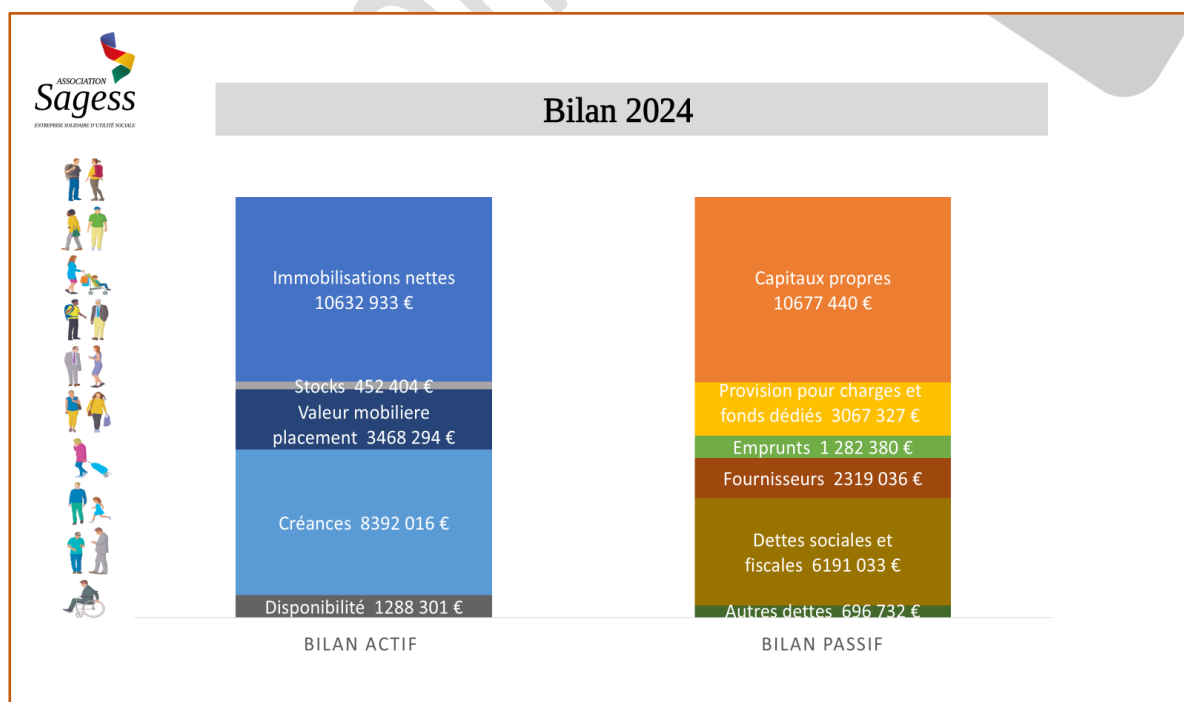
Siège Social Sagess

Résultat



Le résultat de 2024 est un excédent de 478 554€ qui représente 0.79% des produits.
En 2023, nous avons constaté un excédent de 65 464€.

Bilan



Siège Social Sagess

Le bilan actif se décompose de la manière suivante :

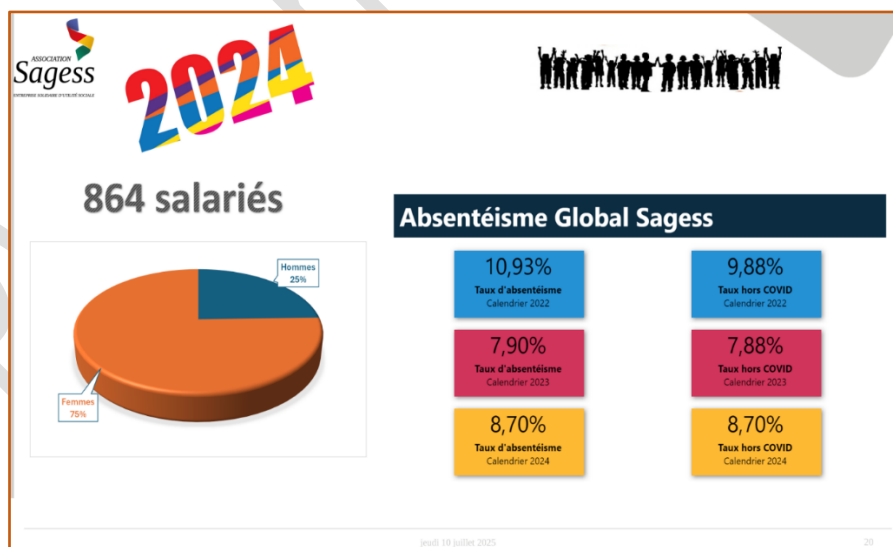
-  Immobilisations : total de 10 632 933€ dont :
 - Financières 5 641k€ dont 5 103k€ représentent des prêts accordés aux associations pour le financement des bâtiments ;
 - 2 400k€ de terrains et constructions ;
 - 2 387k€ de matériel, agencement et mobilier.
-  Les créances s'élèvent à 8 392 016€ ;
-  Les disponibilités à 1 288 301€ et les valeurs mobilières à 3 468 294€ ;
-  Les stocks concernent plus particulièrement les ESAT (452 404€).

Pour le bilan passif, nous constatons :

-  Des capitaux propres pour 10 677 440€ (44% du total) ;
-  Des provisions pour charges et fonds dédiés : 3 067 327€ ;
-  Des emprunts : 1 282 380€ ;
-  Des dettes fournisseurs (2 319 036€) ;
-  Des dettes sociales et fiscales (6 191 033€) ;
-  Des autres dettes (696 732€).

Bilan RH année 2024

Présentation de Gwenaëlle Contoux, directrice de la plateforme services mutualisés et directrice des ressources humaines



Effectif moyens 2023 : 856 salariés (intérim à ajouter) & 24% hommes / 76% femmes

Taux d'absentéisme :

-  Multi secteur national 2023 : 6,11 % ;
-  Santé national 2023 : 6,62 % ;

Siège Social Sagess

- 🌈 SAGESS 2023 : 7,90 % soit environ 68 salariés absents en continu ;
- 🌈 SAGESS 2024 : 8,70 % soit environ 75 salariés absents en continu.

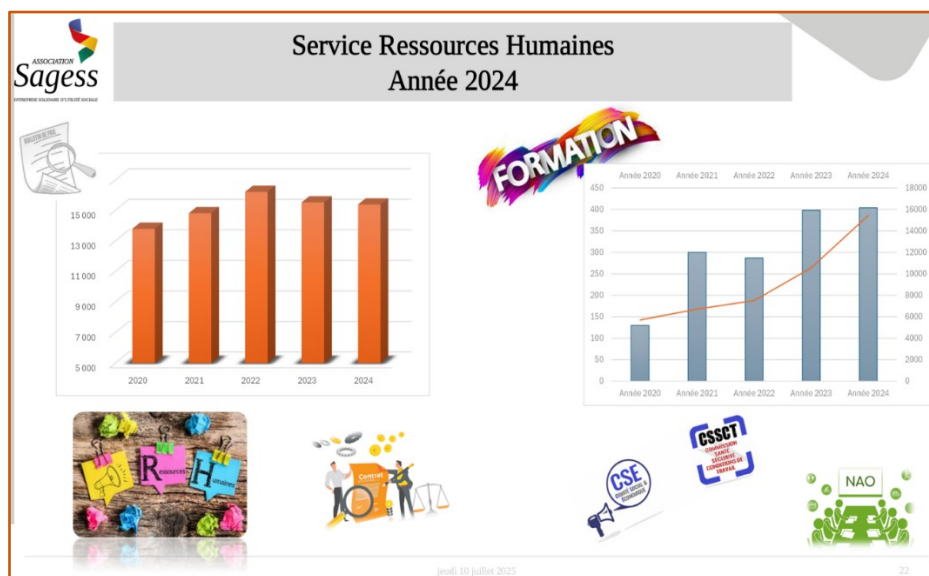
Maladie : 20 822 jours, + 2 618 jours soit + 13,24 % (18 204).

Maladie Professionnelle : 764 jours, + 662 jours soit + 649,02 % (102).

AT : 2 330 jours, - 114 jours, soit - 4,66 %.



Services ressources humaines



Bulletins

Stabilité de l'activité avec un effectif en renouvellement sur 3,80 ETP au lieu de 4 ETP pour 2025.

- 2020 : 13 791
- 2021 : 14 812
- 2022 : 16 213
- 2023 : 15 521, fin de la prestation ASA03
- 2024 : 15 384
- en 2025 AVB en plus

Formation : plan de formation

- 2020 : 130 personnes & 5 715 heures
- 2021 : 300 personnes & 6 719 heures
- 2022 : 287 personnes & 7 517 heures
- 2023 : 398 personnes & 10 570 heures
- 2024 : 404 personnes & 15 457 heures (à noter en +, 29 alternants pour 21 827 heures)

RH :

- Sécurisation RH de l'association : trame de document, gestion des procédures disciplinaire, des procédures de fin de contrat, conseil, veille ;
- Communication RH réseaux en lien avec Olinda Gouby ;
- CSE, commissions, NAO.

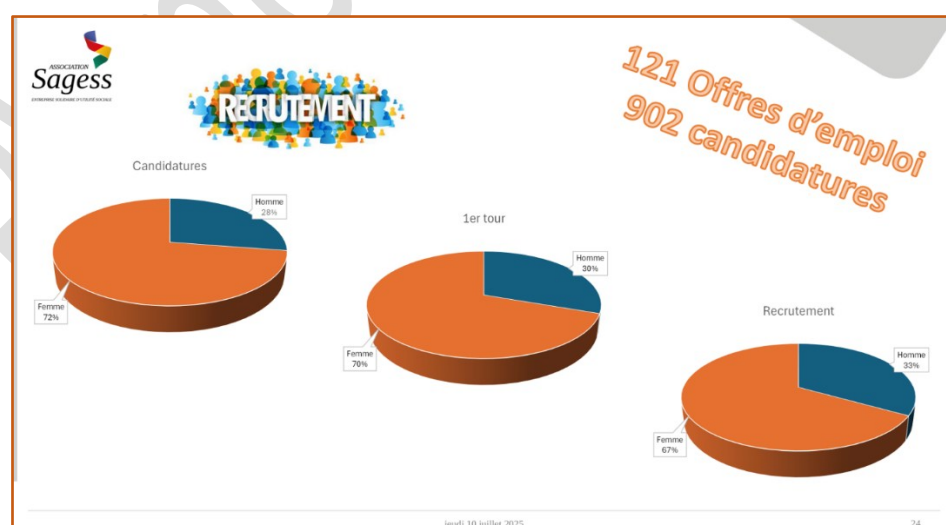


Retraite :

- 2 journées organisées pour les salariés de plus de 58 ans (26 salariés) ;
- Information sur les modalités de départ, le programme action social Malakoff, atelier « gestes qui sauvent », atelier avec une psychologue.

Ateliers :

- Atelier « sensibilisation à l'activité physique » : 10 salariés ;
- Atelier « gestion du stress » : 16 salariés ;
- Atelier « améliorer sa qualité de sommeil » : 5 salariés ;
- Atelier « équilibre alimentaire » : 6 salariés.



Recrutement :

- 🌈 Diffusion des offres d'emploi, anonymat des CV pour la 1ère étape de recrutement ;
- 🌈 Réponse à 100% des candidats non retenus au 1er tour réalisée par le siège (633) ;
- 🌈 Candidatures : 902 (257 H – 677 F) ;
- 🌈 1er tour : 269 (82 H – 187 F) ;
- 🌈 Recrutement : 44 (15 H - 30 F).

Plateforme services mutualisés



Informatique :

- 🌈 Evolution internet avec les passages à la fibre ;
- 🌈 Maintien de la conformité RGPD ;
- 🌈 ESMS Numériques : appel à projet pour la mise en œuvre du dossier de l'utilisateur informatisé ;
- 🌈 (DUI) : subvention 352 000 € pour mettre à niveau le logiciel existant au sein de SAGESS (IMAGO), et acquisition sur la plateforme protection de l'enfance. Les cibles sont atteintes ou justifiées, dossier en cours de finalisation ;
- 🌈 2023 : 1144 tickets pour 612h30 ;
- 🌈 2024 : 1204 tickets pour 1308 h.

Transport :

- 🌈 Activité en gestion pour le SAJ et l'ESAT, pour la livraison des repas 9 jours fériés par an en complément de l'activité de livraison des repas réalisée par l'ESAT ;
- 🌈 Le coût reste inférieur de plus de 40% à celui d'un prestataire externe.

Siège Social Sagess



Maintenance : 4 583 tickets

- Sièges & services mutualisés : 112 tickets pour 804 heures
- Accompagnement social : 426 tickets pour 1 298 heures
- Travail : 316 tickets pour 1 270 heures
- Soins et accompagnement : 959 tickets pour 3 230 heures
- Education : 1 092 tickets pour 2 845 heures
- Protection Enfance et Famille : 231 tickets pour 837 heures
- Dépendance : 1 385 tickets pour 1 968 heures
- Visa : 56 tickets pour 520 heures
- ABADAGAV : 6 tickets pour 21 heures

Résolution inférieure à 1h pour 53 % des tickets, de 1h à 4h pour 35 %, plus de 4 heures pour 11 %

Bilan QHSE et RSE année 2024

Présentation de Amélie Duron, responsable du service QHSE





Prévention des risques professionnels

- Documents uniques d'évaluation des risques professionnels :
 - 25 révisés, mis à jour
- Enquête RPS → Foyer de Vie de Monzière
- Analyse d'accident du travail
- Sensibilisation à la sécurité routière → 24 chauffeurs
- Exercices d'évacuation / Formations incendie





jeudi 10 juillet 2025

29









Procédure de xxxxxxxxxxxx

Objet :

Donnée d'application :

Références réglementaires :

Diffusion :

Diffusé : en 0000 Indiv. : 1

HISTORIQUE

Indice	Date	Nombre (n) de page (s) modifié(s)
1	05/10/2023	

Rédacteur(s)		Approbateur(s)	
Nom	Date/Vue	Nom	Date/Vue

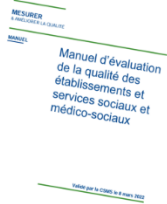
1- Contexte et champ d'application

- Défibrillateurs automatisés externes :
 - 16 contrats renouvelés
 - 3 nouveaux sites équipés (DAPAT, SAMSAH, Résidence La Vie Là)
- Radon à l'EHPAD Jeanne Coulon : visite du préventionniste du Services de Santé au Travail Interentreprises :
 - Bouchage des grilles au sol
 - Installation de dosimètres
- Actualisation de procédures sécurité

jeudi 10 juillet 2025
30




Démarche qualité

- 20 auto-évaluations sur la base du manuel d'évaluation de la qualité :
 - 6 critères impératifs
 - 13 critères standards chapitre 3
 - 1 critères standards chapitre 2
 - Plan d'actions formalisés sur Ageval
- Mise à jour du cahier des charges de mise en concurrence d'organismes d'évaluation accrédités
- Poursuite du déploiement du logiciel d'Ageval
- Actualisation de procédures qualité



jeudi 10 juillet 2025
31



Evaluation



La Résidence du Val de Besbre :

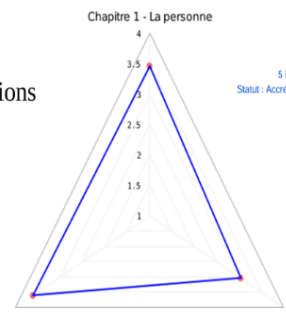
- Niveaux globaux :
 - Chapitre 1 – La personne : 3,46 / 4
 - Chapitre 2 – Les professionnels : 3,62 / 4
 - Chapitre 3 – La résidence : 3,03 / 4
- Critères impératifs :
 - 10 sur 17 font l'objet d'un plan d'actions

Rapport de visite d'évaluation

RESIDENCE DU VAL DE BESBRE

39 DE LA COUZENOTTE
03220 JALIGNY SUR BESBRE

25/06/2024 - 26/06/2024



SOCOTEC ENVIRONNEMENT
5 PL DES FRERES MONTGOLFIER 78280 GUYANCOURT
Statut : Accreditation Cofrac Inspection, n°3-1595, liste des implantations et portées disponibles sur www.cofrac.fr

jeudi 10 juillet 2025 32

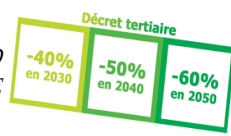


Développement durable



Une démarche poussée par des obligations :

- Décret tertiaire :
 - Bâtiments de plus de 1000 m² → 7 établissements concernés (EHPAD Jeanne Coulon, EHPAD Les Vignes, IEM Thésée, IME La Mosaïque, IME Le Moulin de Presles, IME L'Aquarelle, MECS)
 - Déclaration annuelle des consommations énergétiques, objectifs de baisse
- Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire :
 - Valorisation des biodéchets → Tri des déchets, compostage, ramassage
- Loi d'orientation des mobilités :
 - Flotte de plus de 100 véhicules → Obligation d'intégrer une part minimale croissante de véhicules à faibles émissions dans les renouvellements







jeudi 10 juillet 2025 33

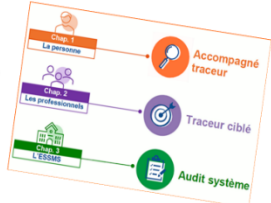


Enjeux et perspectives 2025



- La transposition des DUERP sur Ageval
- La poursuite des auto-évaluations
- Le choix d'un organisme d'évaluation & la planification des évaluations
- La poursuite du déploiement d'Ageval aux salariés
- La formalisation d'une politique RSE






jeudi 10 juillet 2025 34

4) Rapports d'activités des plateformes de l'association - Directeurs(trices) des établissements et services de l'association.

Plateforme accompagnement social

Présentation de Betty Derache, directrice de la plateforme.



**PLATEFORME ACCOMPAGNEMENT SOCIAL = 8
ETABLISSEMENTS ET SERVICES + 2 CUISINES
CENTRALES + 1 BLANCHISSERIE**



SAJ et FH ASTROLABE



2 MAISONS RELAIS DONT LA
MAF DE MONTVICQ



FH BALLORE



SAJ BALLORE ET VINGRE



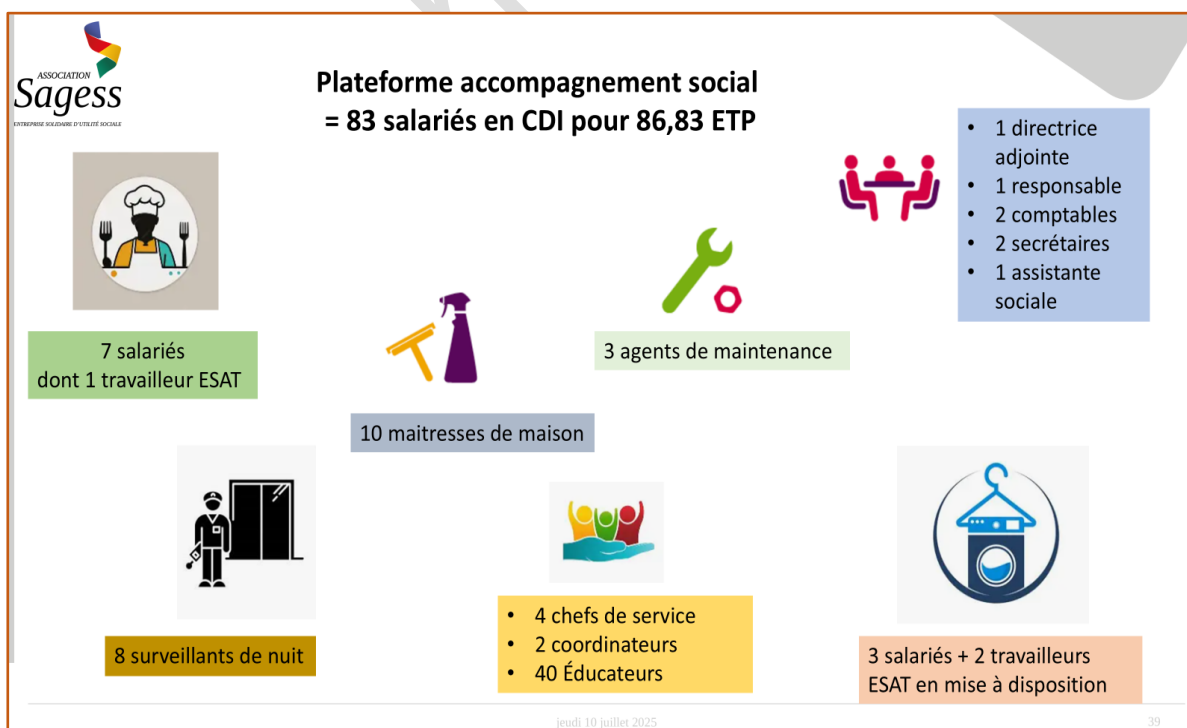
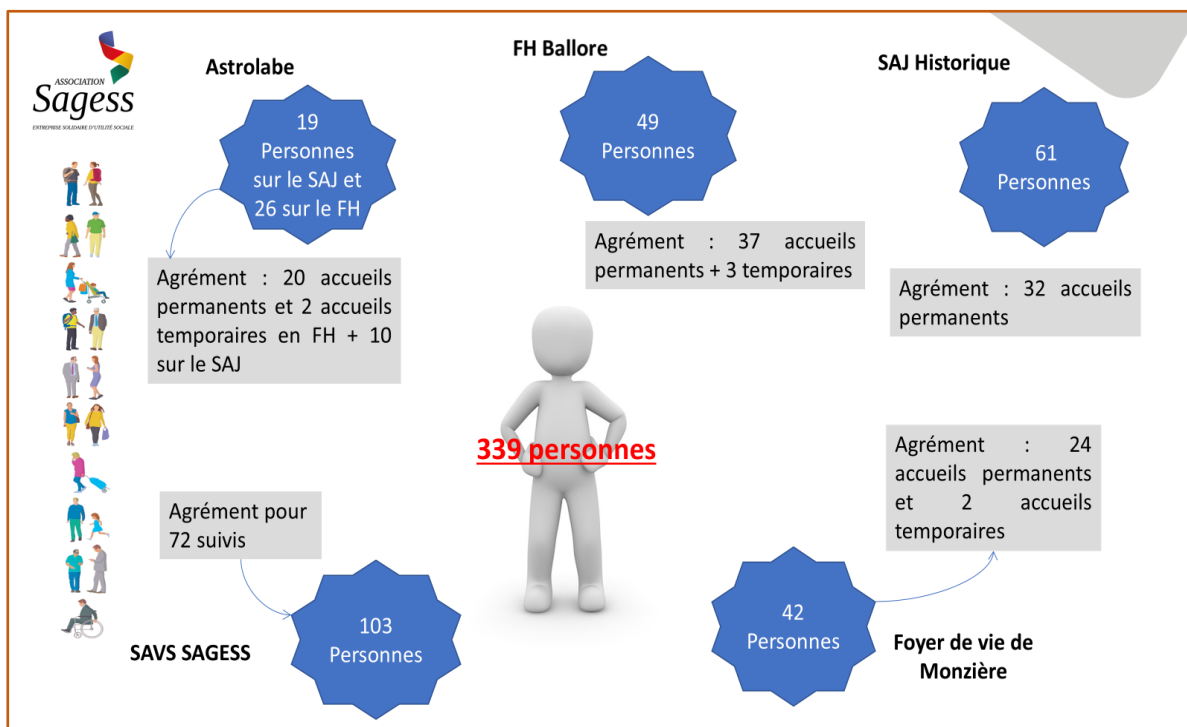
SAJ et FV MONZIERE



SAVS SAGESS

jeudi 10 juillet 2025 37

Siège Social Sagess



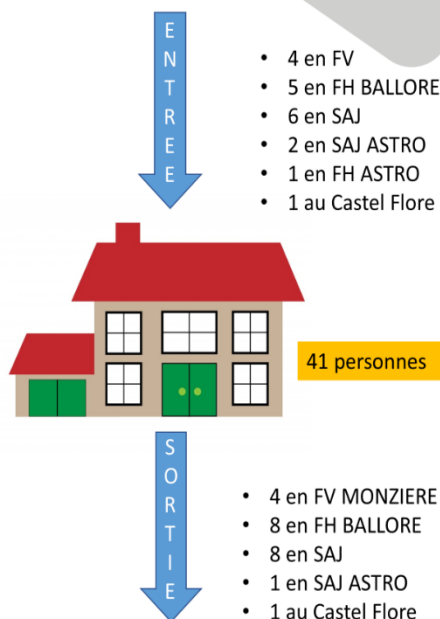
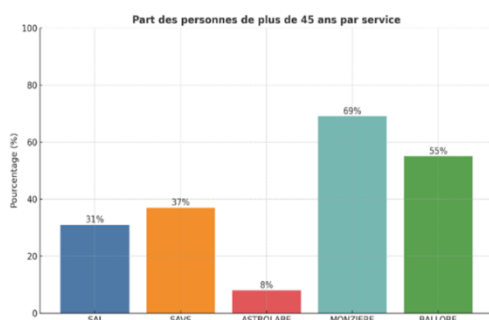
LE PUBLIC DE LA PLATEFORME ET SES EVOLUTIONS



- Une population âgée globalement – le foyer de vie de Monzière a une moyenne d'âge de 46 ans
- Rajeunissement au niveau des personnes entrantes
- Des établissements au sein desquels toutes les générations se croisent et se côtoient
- Des projets plus personnalisés et multi-orientations
 - Nouveau projet d'établissement du foyer de vie de Monzière
 - Nouveau DIPC pour le SAVS
- Part importante des personnes présentant un **handicap psychique sur le SAVS** (plus du quart des personnes accompagnées)

jeudi 10 juillet 2025

40



jeudi 10 juillet 2025

41



+ de possibilités d'accueil + de flexibilité pour être au plus près des besoins et attentes des personnes



- Vers une affirmation des besoins d'internat face au **vieillessement** de la population – poursuite du projet sur ***l'extension du foyer de vie de Monzière***



RECAPITULATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

	MAF	CASTEL FLORE	FV MONZIERE	FH BALLORE	FH ASTROLABE	SAJ VICHY	SAJ ASTROLABE	SAVS
CHARGES	392 702 €	93 558 €	2 273 158 €	1 934 998 €	899 996 €	772 897 €	209 887 €	582 466 €
PRODUITS	362 835 €	104 429 €	2 225 127 €	1 969 109 €	900 368 €	799 141 €	222 900 €	527 701 €
SOUS TOTAL	- 29 867 €	+ 10 871 €	- 48 031 €	+ 34 111 €	+ 372 €	+ 26 244 €	+ 13 013 €	- 54 765 €
TOTAL GENERAL	- 48 052 € IMPACT SEGUR POUR TOUS NON FINANCÉ = 93 773 € TOTAL PONDÉRÉ = + 45 721 €							

- 94 863 repas produits sur la cuisine centrale de Ballore avec emploi d'1 travailleur ESAT
- 61 621 repas produits sur la cuisine centrale de Monzière
- 54 079 kg de linge traité sur la blanchisserie de Bellerive/Allier avec emploi de travailleurs ESAT

jeudi 10 juillet 2025

46



ANALYSE DES CHIFFRES FINANCIERS

- Présence d'une **suractivité sur l'ensemble des ESMS, financée** mais à moyen d'encadrement constant au regard de la situation financière des établissements
- Maintien d'un **déficit structurel** sur le foyer de vie de Monzière, le SAVS et la MAF de Montvicq
- Impacts immédiats des éléments aléatoires extérieurs tels que le SEGUR pour tous, les hausses du coût de l'énergie et d'assurances
- Nos budgets d'aujourd'hui ne permettent aucun aléas
- Poids du coût des bâtiments loués auprès d'Allier Habitat

jeudi 10 juillet 2025

47

Plateforme dépendance

Présentation d'Abdelkader Zoubir, directeur de la plateforme.



1. La Résidence Autonomie du Val de Besbre

a) Etats des lieux

Points forts	Points faibles
 - Implication active dans la vie du quartier et du territoire - Taux d'occupation élevé et constant - Partenariats solides avec acteurs associatifs, professionnels de santé et services sociaux - Établissement plébiscité par : - Les familles - Les partenaires sociaux et médicaux - Les institutions locales - Évaluation externe réalisée récemment Points forts relevés : - Accompagnement de qualité - Respect des droits et libertés des résidents	Contexte financier fragile - Déficit structurel croissant constaté - Charges fixes lourdes (loyer, fluides) - Ressources limitées et contraintes réglementaires Difficultés Institutionnelles - Absence de soutien financier et politique : - Conseil Départemental - Communauté d'Agglomération - Pénalisation de la structure dans son modèle économique et ses projets d'évolution



b) Contexte actuel

Réflexion sur la nécessité de faire évoluer l'Offre de la résidence autonomie

- Étude sur l'opportunité de transformer l'accueil temporaire en résidence autonomie exclusive
- Réalisation d'une étude faisabilité avec Mme Laurent du Conseil Départemental en septembre 2025
- Accès à des fonds de la CNSA à hauteur 5000 euros par résident et par an.
- Facturation aux résidents en prenant comme indice de référence le coût réel en l'absence de transformation

Recherche de Soutien Financier

Sollicitation du Conseil Départemental et de la communauté d'agglomération Entr'Allier Besbre et Loire

- Subventions ciblées (investissements, modernisation)
- Aides au fonctionnement (entretien des espaces verts)

Réinterroger les pratiques professionnels en prenant appui sur les orientations de l'éval externe :

- Proposer des temps de formation sur la plateforme
- Créer des réunions institutionnelles sur le thème des critères impératifs
- Créer une dynamique collective qui questionne le sens des pratiques professionnels



c) Perspectives pour l'année 2025

- La gouvernance associative aura la possibilité de rencontrer les représentants du Conseil Départemental pour tenter d'obtenir un soutien financier, indispensable à la pérennité de la résidence autonomie. Le retrait progressif du Conseil Départemental ces dernières années est directement lié à l'aggravation du déficit constaté sur les deux derniers exercices.
- L'absence de financement public menace d'entraîner une augmentation significative du tarif hébergement, avec plusieurs conséquences :
 - Impact direct et lourd sur le pouvoir d'achat des résidents actuels
 - Risque de perte d'attractivité de la résidence auprès des nouveaux entrants
 - Fragilisation du dispositif d'accompagnement proposé à la population âgée du territoire
- Ce désengagement institutionnel pourrait également remettre en question l'engagement de l'association gestionnaire, contrainte de supporter seule les conséquences financières et sociales de cette situation.
- Par ailleurs, l'application de la convention collective nationale (CCN) du secteur médico-social constitue une charge supplémentaire pour la résidence autonomie, contrairement à la majorité des autres établissements similaires du territoire qui n'y sont pas assujettis. Cette disparité salariale et sociale renforce l'écart de compétitivité financière avec d'autres structures locales et aggrave la situation budgétaire de l'établissement.



2. Les EHPADs

a) Etats des lieux : les points forts

- Excellent taux d'occupation = attractivité + qualité d'accompagnement
- Diversité des publics → personnes démunies et / ou en grande précarité sociale
- Proportion importante de résidents étant passé en service de gériopsychiatrie = soins + soutien psychologique renforcée
- Nombre important de personnes handicapées vieillissantes accueillies
- Ce positionnement inclusif et solidaire, centré sur l'accueil des personnes vulnérables et marginalisées, constitue une richesse humaine et une mission d'utilité sociale forte pour le territoire.

Toutefois, cette réalité n'est à ce jour que partiellement reconnue et valorisée par les autorités de tarification et de contrôle (Conseil Départemental et ARS), qui n'intègrent pas suffisamment la spécificité et la complexité de ces accompagnements dans le cadre du financement de l'établissement.

Cette situation fragilise l'équilibre budgétaire de la structure et limite sa capacité à répondre pleinement aux besoins spécifiques de ces publics, pourtant de plus en plus présents et en demande sur le territoire.

Il apparaît donc nécessaire de sensibiliser les autorités de tutelle à cette situation afin d'obtenir une reconnaissance financière et institutionnelle adaptée aux missions assumées par les établissements.



b) Etats des lieux : les points faibles



- Tarif hébergement parmi les plus bas du département = limite les capacités financières des établissements.
- Ratio d'encadrement = 1 professionnel pour 10 résidents VS 1 pour 8 recommandé
- Difficultés de recrutement et de fidélisation des professionnels
- Absence de médecin coordonnateur = frein à la structuration d'une politique de soins, à l'organisation des parcours de soins et à la coordination des intervenants
- Recours à du personnel faisant fonction d'aide-soignant
- Réalisation d'une enquête externe à la suite d'un EIG
- Inspection de l'ARS et du CD = mise en évidence des fragilités organisationnelle et institutionnelle



c) Contexte actuel



- Fermeture progressive des unités dédiées aux personnes présentant des troubles du comportement
- Mise en place de tarifs différenciés en EHPAD
- Dépôt d'une demande de Crédits Non-Reconductibles (CNR)
- Préparation active des évaluations externes
- Recrutement d'un médecin coordonnateur prévu pour septembre 2025
- Retour de formation de la cadre de santé
- Remise à plat des organisations de travail des personnels soignants et des agents des services



d) Perspectives pour l'année 2025



Le tarif hébergement actuellement en vigueur, fixé à 57,74 € par jour, s'avère insuffisant pour couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement de l'établissement et pour garantir un accompagnement de qualité conforme aux besoins des résidents et aux exigences réglementaires. Ce tarif contribue à générer un déficit structurel, fragilisant la situation financière de l'établissement et limitant sa capacité à investir dans la modernisation des locaux, le renforcement des effectifs ou l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge. Il serait souhaitable de revaloriser ce tarif à 62 € par jour, afin de mieux répondre :

- Aux besoins croissants des personnes âgées accueillies, souvent plus dépendantes et aux profils complexes
- Aux attentes des familles en matière de qualité de service, de sécurité et de cadre de vie
- Aux contraintes liées à l'inflation des coûts (énergie, alimentation, prestations externalisées)

Même avec cette revalorisation, le tarif resterait inférieur à celui des EHPAD associatifs non lucratifs de même catégorie, dont les tarifs journaliers se situent généralement entre 65 € et 70 €, et parfois au-delà.



d) Perspectives pour l'année 2025 (suite)



Cette évolution tarifaire apparaît d'autant plus nécessaire dans le contexte de la fin prochaine du CPOM en 2026 (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), qui ouvrira une phase de négociation avec les autorités de tarification et de contrôle (Conseil Départemental et ARS). Cette échéance constitue une opportunité stratégique pour :

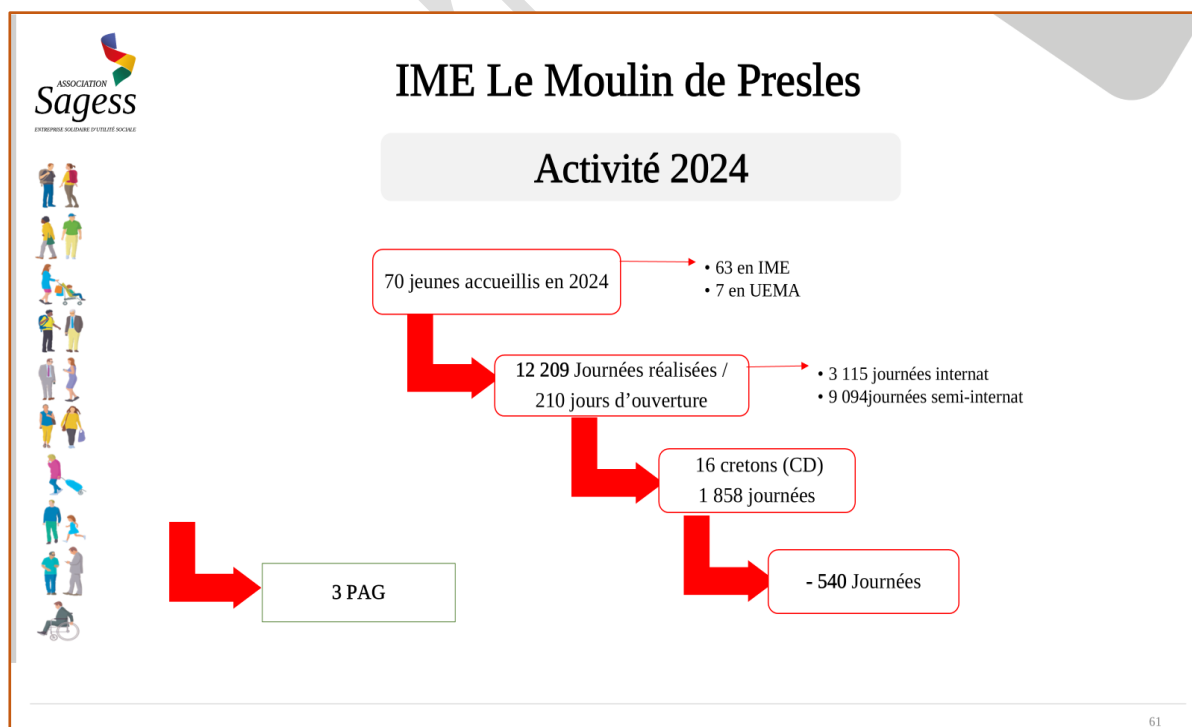
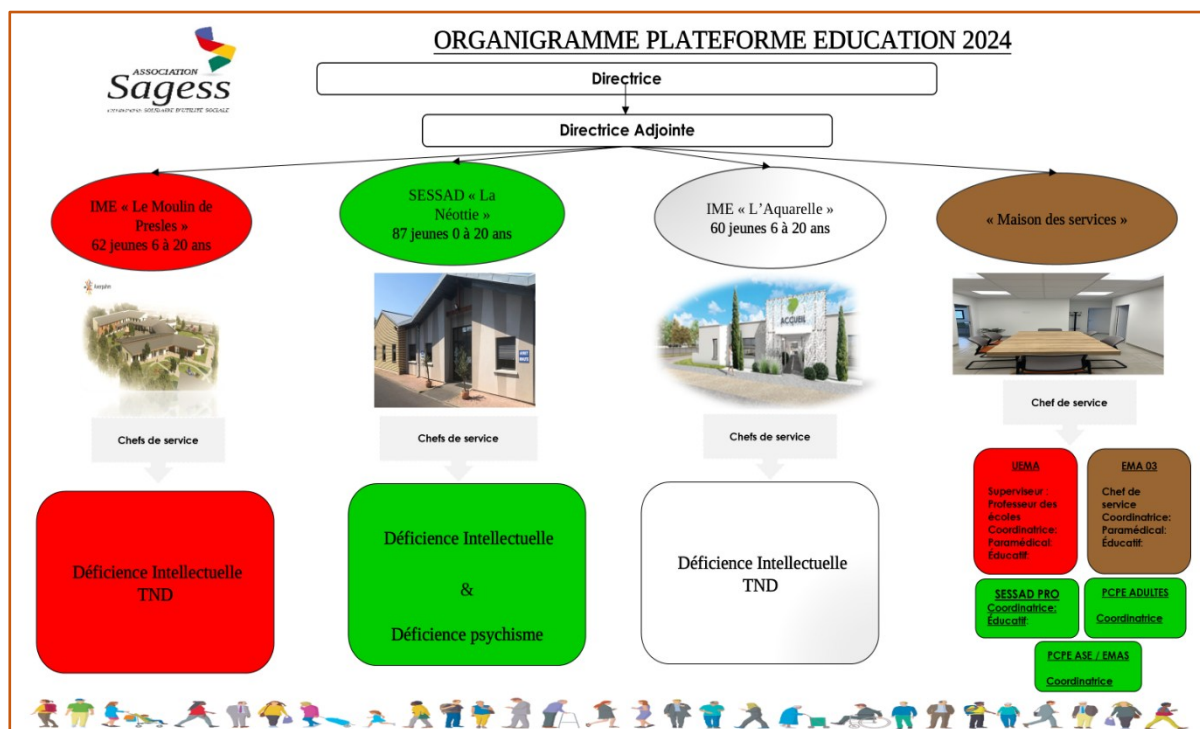
- Renégocier le cadre tarifaire de l'établissement
- Repositionner l'offre d'accompagnement et les moyens associés au regard des besoins du territoire
- Garantir la soutenabilité financière et la pérennité de la structure à moyen terme

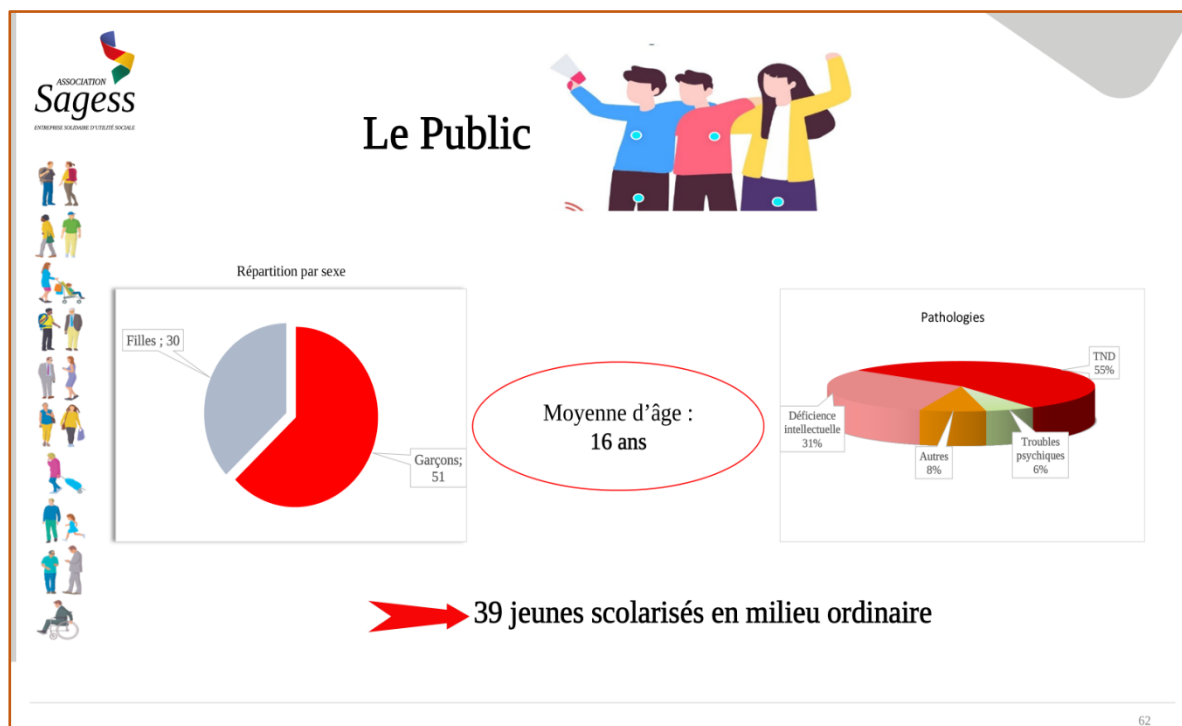
En anticipant cette négociation, il convient de préparer un argumentaire solide fondé sur :

- Les comparaisons tarifaires départementales et régionales
- Les besoins constatés des résidents
- Les exigences réglementaires en matière de sécurité, de soins et de qualité de vie
- La nécessaire reconnaissance des spécificités sociales et médico-sociales de l'établissement

Plateforme éducation

Présentation de Stéphanie Dubreuil, directrice de la plateforme.







Espace Transitionnel



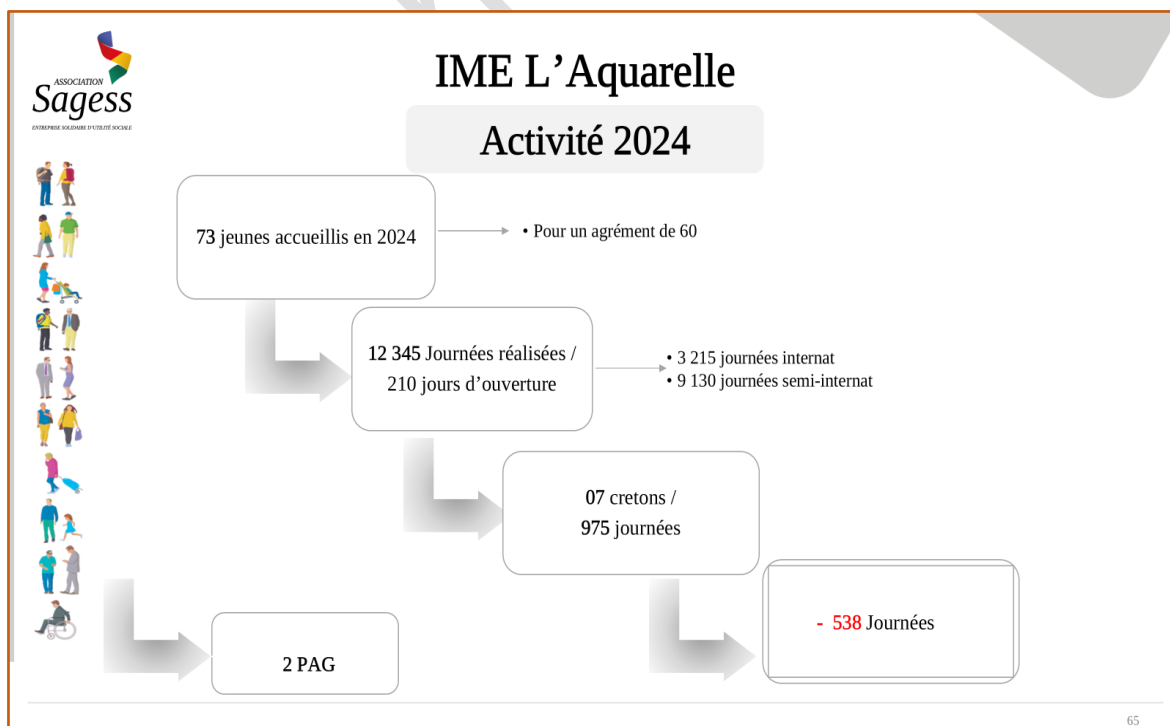
Un espace dédié à 8 jeunes adultes en Amendement Creton. Cet espace a pour objectif de faire transition entre le secteur enfant et celui de l'adulte en mettant l'accent sur un accompagnement renforcé afin de respecter les rythmes et particularités de chacun.

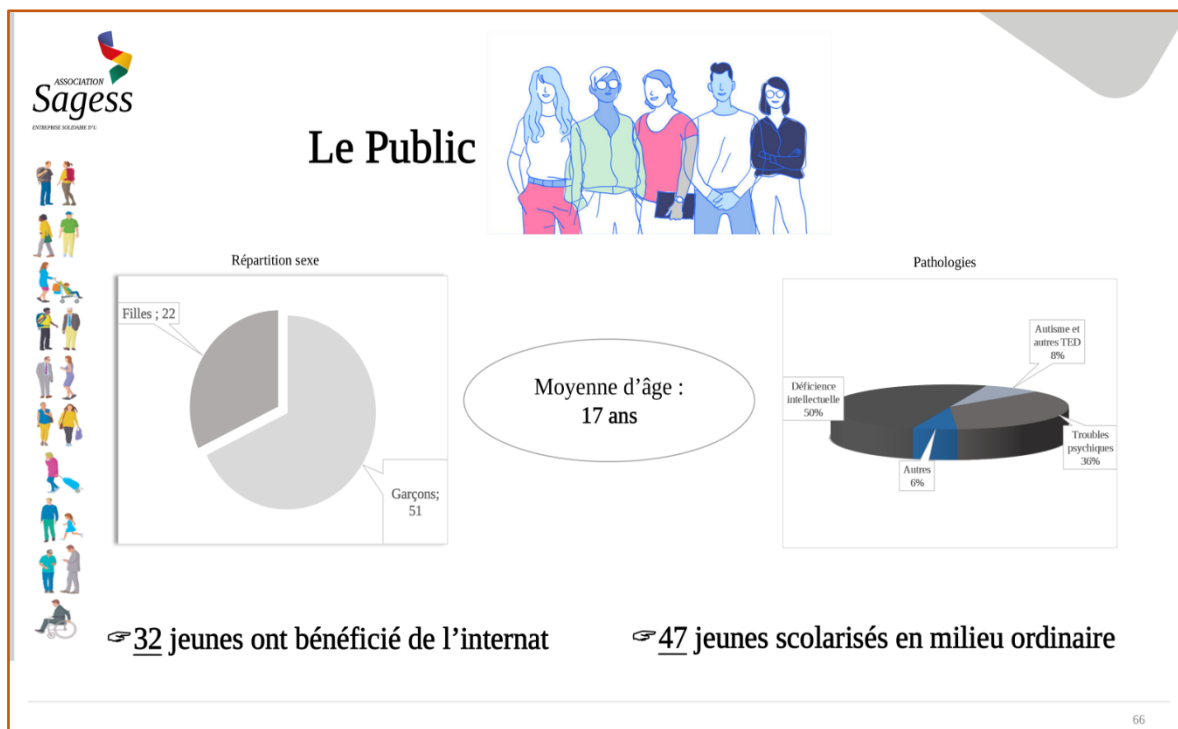
Projet communication



Un professionnel formé aux outils relatifs à la Communication Alternative et Améliorée qui interviendra auprès des enfants accompagnés par l'IME le Moulin de Presles (dont l'UEMA) et le SESSAD

64





Les activités/ Manifestations

Journée initiation à la natation au CREPS

JO paralympique Paris

Journée de rencontre avec le SCAC Foot de Cusset

Combi apiculteur pour le futur projet

Handisport au Press Club

JO paralympique Paris

68

Le Public Accueilli

SESSAD déficience du Psychisme :
agrément de 17

23 jeunes sont suivis par ce SESSAD

Scolarité	Rééducation
4 en primaire ordinaire	4 en ortho (libéral)
4 en primaire Ulis	7 en ergo
2 en collège ordinaire	14 en psychomot
10 en collège Ulis	
1 en lycée ordinaire	
2 en lycée Ulis	

SESSAD déficience intellectuelle :
agrément de 35

34 jeunes sont suivis par ce SESSAD

Scolarité	Rééducation
1 en maternelle	13 en ortho (libéral)
4 en primaire ordinaire	10 en ergo
18 en primaire Ulis	19 en psychomot
3 en collège ordinaire	
7 en collège Ulis	
0 en lycée ordinaire	
1 en lycée Ulis	

2 SESSAD

Diagramme circulaire illustrant la répartition par sexe :

- Filles : 14
- Garçons : 43

69



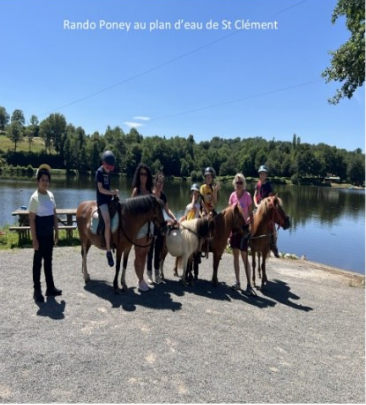
Les activités/ Manifestations



« Atelier cuisine des mamans »



Rando Poney au plan d'eau de St Clément



Relais Flamme Olympique Vichy



70



La Maison des services

Déménagement prévu fin novembre 2024



SESSAD PRO
Agrément de 10
29 jeunes suivis

PCPE ASE
11 jeunes sont suivis par le PCPE ASE
(10 garçons et 1 fille)

UEMA
7 élèves TSA scolarisés à temps plein à
l'école Lyautey de Vichy
Création d'une UEEA en 2026

PCPE Adultes
16 jeunes sont suivis par le PCPE Adultes
(7 garçons et 9 filles)

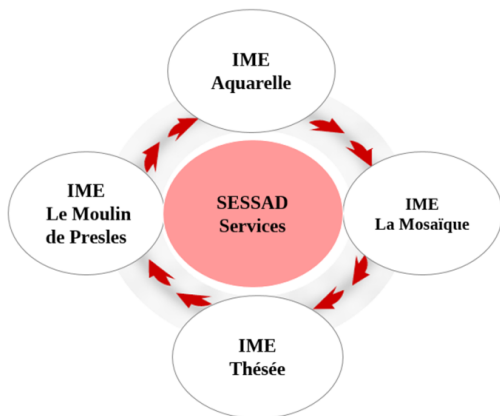
EMAS
18 jeunes sont suivis par l'équipe EMAS
(17 garçons et 1 fille)

EMA 03
Enfants et Adultes

71



Les perspectives



- Espace transitionnel ?
- Bus itinérant ?
- Dispositif de répit?
- Dispositif double vulnérabilité ?





Créer des parcours sur un nouveau périmètre

72

Plateforme protection de l'enfance et de la famille

Présentation de Myriam Michel, directrice de la plateforme.



DES MOUVEMENTS RH IMPORTANTS



- Départ d'une Directrice Ajointe de Pôle et réorganisation en répartition de charge sur fin 2024 puis 2025
- Mouvements nombreux au niveau des chefs de service (AEMO Cusset, MECS, AEMO Yzeure, ISEMA)
- Avec en conséquence un travail de resécurisation des équipes à mener

77

Siège Social Sagess

DES PROJETS QUI ABOUTISSENT, SONT INITIÉS OU SE TRANSFORMENT



- SP2I : installation (mars) et portes ouvertes (novembre)
- Réponse à l'appel à projet AEMO Renforcée (AER)
- Prolongation de la structure expérimentale 25 places MNA
- Réponse à l'appel de marché des visites en présence d'un tiers
- Passage PEAD → AEMO RH à la suite d'un arrêt de la Cour de cassation

78

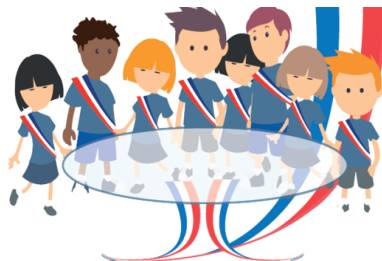
DES TRAVAUX D'ENVERGURE



- Projet « Aire de jeux » de la MECS
- Rénovation de chambres et couloirs MECS et ISEMA

79

DES ACTIONS PHARES AVEC LES JEUNES ET LES EQUIPES



- Formation Contenance Bienveillante à la MECS
- Grand Conseil MNA
- Développement des partenariats et des transversalités d'action
 - ✓ Convention ISEMA / CHS Yzeure
 - ✓ Renforcement des partenariats avec agglos et communautés d'agglos sur les territoires

80

UNE ANNEE MARQUEE PAR DES CONTROLES ET LA DEMARCHE QUALITE



- Commission de sécurité MECS
- Inspection AEMO en avril
- Début de réécriture des projets d'établissement et de service
- Implantation et déploiement du DUI IMAGO

81



A stylized illustration of a person with a green shirt and dark pants balancing on a large, red, three-dimensional die. The die is tilted, showing faces with white pips. The person is holding a long, thin white rod horizontally across their shoulders. The background is white.

- 82



A black and white line drawing of a family of eight holding a large sign that says "Merci pour votre travail !!". The sign also has a small heart and the signature "Kati Vande". The family consists of a mother, a father, and six children of various ages, all smiling and holding up the sign. The children are dressed in casual clothing like t-shirts, shorts, and pants. The sign is a large rectangle with a heart symbol above the word "pour".

- 87

Plateforme soin et accompagnement

Présentation d'Anthony Zito, directeur de la plateforme.



IEM Thésée – année 2024

 **Population accompagnée**

- 49 jeunes (25 filles, 24 garçons).
- 6 admissions, 8 départs (FAM, foyer de vie, logement inclusif...).
- 4 jeunes maintenus au titre de l'amendement Creton.

 **Accompagnement**

- Externat, internat semaine, séquentiel, complet.
- Stages en établissements adultes.

85



IEM 2024 une année d'actions, de talents et de solidarité

 **Sport**

- Octobre : 1ère place à la compétition de sarbacane à Mâcon (6 jeunes participants).
- Novembre : Championnat de France à Troyes – 1 titre de champion de France individuel, demi-finale et quart de finale pour 3 jeunes.
- Décembre : Compétition régionale à Bessay – 1ère et 3e place, 7 jeunes qualifiés pour le Championnat de France 2025.
- Activités « nature » : Journée Quadrix au Mayet de Montagne (6 jeunes).

 **Arts plastiques**

- Janvier : Prix « Hippocampe d'or » au festival d'Angoulême (3 jeunes à la remise de prix).
- Mars : Projet intergénérationnel (AESIO, AGEPAH) – cérémonie à l'EHPAD de Dompierre (80 participants).
- Mars : Participation au Festi BD de Moulins, présentation de l'Hippocampe d'or.

86

Dans le domaine sportif, nos jeunes se sont illustrés notamment en sarbacane, avec une première place en octobre à Mâcon, un titre de champion de France à Troyes en novembre, et de nouvelles qualifications régionales en décembre à Bessay. Le sport occupe une place importante dans la dynamique de l'établissement. Les jeunes s'illustrent également en foot fauteuil avec plusieurs compétitions au niveau régionale et bientôt en boccia avec une qualification en championnat de France.

Côté artistique, on note la participation des jeunes sous la supervision d'un éducateur au Festival BD d'Angoulême qui a été couronnée par un *Hippocampe d'or*. Ce trophée a été présenté lors du Festi BD de Moulins.



IEM 2024

une année d'actions, de talents et de solidarité



 **Vie de l'établissement**

- 25 mai : Journée portes ouvertes (150 visiteurs)
- 27 juin : Fête de fin d'année scolaire
- 18 décembre : Repas de Noël et spectacle de magie

 **Solidarité**

- 29 novembre : Course parrainée au profit du Téléthon (300 participants, dont 200 enfants de l'école Berthelot)

 **Séjour**

- 8-11 juillet : Séjour au zoo de Beauval (6 jeunes)

87

La vie de l'établissement a été rythmée par des temps forts : journée portes ouvertes, fête de fin d'année, spectacle de Noël... et des moments de solidarité, notamment la course pour le Téléthon qui a réuni 300 participants.

Enfin, 6 jeunes ont pu profiter d'un séjour estival au Zoo de Beauval.



IME La Mosaïque – année 2024



 **Population accompagnée**

- 36 jeunes (25 polyhandicaps, 11 TSA).
- 6 nouvelles admissions, 2 départs vers le secteur adulte.

 **Accompagnement**

- Internat/ semi-internat.
- Augmentation des demandes d'internat prévue pour 2025.

88

L'IME a accueilli 36 jeunes, dont 25 en situation de polyhandicap et 11 présentant des troubles du spectre de l'autisme. Il y a eu 6 admissions et 2 départs (4 amendements Ceton).

L'une des forces de l'établissement réside dans sa capacité à proposer des modalités d'accueil « à la carte ». Rien n'est figé ni imposé : c'est le besoin de l'enfant, et lui seul, qui détermine les temps de présence au sein de l'établissement.

2024, c'est un projet majeur, fédérateur, l'un de ceux qui donne - redonne du sens : l'ouverture en décembre 2024 de l'Unité d'Enseignement pour Élèves Polyhandicapés (UEEP). En parallèle, les dynamiques d'inclusion scolaire ont été maintenues dans les écoles du secteur, avec deux enfants scolarisés dans des établissements de Saint-Pourçain. Par ailleurs, une dizaine d'enfants ont pu bénéficier d'un temps de scolarisation au sein même de l'IEM, confirmant la place centrale accordée à l'enseignement dans les parcours d'accompagnement.

L'établissement prépare pour fin 2025 son évaluation HAS.

En 2024 -2025, une attention particulière est portée sur quatre axes essentiels : l'éveil, la socialisation, la communication et l'autonomie. Ces dimensions, interdépendantes, constituent les fondations du projet personnalisé de chaque jeune. L'éveil, la stimulation est travaillée à travers des activités sensorielles, culturelles ou ludiques, qui permettent de stimuler la curiosité, l'attention et l'expression émotionnelle. La socialisation, quant à elle, est favorisée par des temps collectifs : sorties, fêtes, activités partagées, interactions avec d'autres enfants. Le développement de la communication reste un enjeu majeur pour de nombreux enfants accompagnés. Cela passe par l'accompagnement de professionnel paramédicaux ; nous avons la chance d'avoir des compétences internes telle qu'orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricienne. Cela passe aussi par un environnement bienveillant, qui encourage l'expression, la relation à l'autre et la participation active. Enfin, l'autonomie est soutenue dans tous les moments du quotidien : soins, repas, déplacements, participations aux activités.

Ces axes ne sont pas de simples intentions : ils sont traduits au quotidien par des actions concrètes, portées collectivement par les équipes, et intégrées dans une réflexion continue sur l'adaptation de nos pratiques aux besoins des enfants et des familles.



La scolarisation partie intégrante de l'accompagnement au sein de l'IME/IEM

FOCUS Unité d'Enseignement pour les Elèves Polyhandicapés (UEEP)

La scolarisation au sein de l'IEM



Je viens de l'évoquer, mais il est opportun de faire un focus sur l'inclusion scolaire qui reste au cœur du projet des établissements et constitue un véritable levier d'épanouissement et d'inclusion citoyenne pour les enfants et les jeunes que nous accompagnons. En 2024, cette dynamique inclusive s'est traduite par une diversité de dispositifs et de partenariats éducatifs enrichissants.

Dabord par l'ouverture, en décembre, de l'**Unité d'Enseignement pour Elèves Polyhandicapés (UEEP)** au sein de l'IME La Mosaïque.

Cette création répond à un besoin identifié de longue date : proposer une offre de scolarisation adaptée aux enfants polyhandicapés, dans un cadre sécurisé, structuré, et étroitement articulé avec l'accompagnement médico-social.

L'UEEP permet de concilier apprentissages, éveil sensoriel et socialisation, à travers des supports pédagogiques adaptés, des temps d'enseignement individualisés, et une coordination quotidienne entre enseignants et équipes éducatives et soignantes. Elle incarne pleinement notre ambition inclusive : permettre à chaque enfant, quelles que soient ses fragilités, de bénéficier d'un droit fondamental – celui d'apprendre et de s'épanouir.

Ce projet fédérateur a aussi renforcé le travail en transversalité au sein de l'établissement, et s'inscrit dans une dynamique partenariale durable avec l'Éducation nationale.



La scolarisation au sein de l'IEM





Collège de Varennes-sur-Allier

- Atelier Maths et Codes : codage de messages secrets, grand jeu collectif inter-collèges
- Inclusion et différence : diffusion du film « DifférenZ », débats en classe de 6e
- Atelier journal : journal inclusif (IEM-ULIS-collégiens), 1er prix académique et prix national « Coup de cœur »
- Comédie musicale : participation à « Mamma Mia »
- Journée sportive : course en joëlettes, sarbacane
- Journée olympique et paralympique avec champions invités.



Collège Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule

- Classe cinéma : vues Lumière, courts-métrages muets, film projeté au collège et IEM
- Création d'une 2e classe « Lycée » (sept. 2024)
- Séquence paralympique : 6 séances sport adapté.

Nous avons notamment renforcé nos collaborations avec les collèges de **Varennes-sur-Allier** et de **Saint-Pourçain-sur-Sioule**, autour de projets ambitieux mêlant apprentissages, créativité et citoyenneté.

Parmi les actions marquantes :

- 🌈 Le journal de l'IEM, fruit du travail conjoint entre jeunes de l'IEM et d'élève des collèges voisins, récompensé par un **prix académique** et un **prix national "Coup de cœur"**,
- 🌈 la **participation à une comédie musicale** sur le thème de *Mamma Mia*,
- 🌈 ou encore une **journée olympique et paralympique** en présence de champions invités, illustrant la place du sport comme vecteur d'inclusion.

Au-delà des classes externalisées, la scolarisation prend également tout son sens **au sein même de l'IEM**. Trois enseignants de l'Éducation nationale interviennent au quotidien en lien étroit avec les équipes éducatives et paramédicale et médicale

Au total, **38 enfants** ont pu bénéficier d'un parcours scolaire adapté :

- 🌈 **20 jeunes** au sein de l'unité d'enseignement interne,
- 🌈 **8 élèves** en classe externalisée à l'école Berthelot,
- 🌈 **5 jeunes** scolarisés dans des collèges du territoire,
- 🌈 et **5 enfants** en inclusion individuelle.

Cette pluralité de formes d'inclusion illustre notre volonté constante d'offrir à chacun un cadre d'apprentissage cohérent, adapté et stimulant, dans le respect de ses potentialités et de ses droits.



EAM Le Bois du Roi - année 2024



Population accompagnée

- 22 résidents (âge moyen : 61,5 ans)
- Pathologies : psychose infantile (10), trisomie 21 (4), déficience cognitivo-motrice (4), troubles autistiques (5)
- 1 admission, 1 sortie (décès)

Accompagnement

- Taux d'occupation : 100 %
- Activités : médiation animale, musicale, piscine, jeux, peinture, sorties (cinéma, restaurant, marché de Noël, ferme)
- Événements : fête des familles, loto, carnaval, boom, marché de Noël

Qualité et soins

- logiciel IMAGO, déploiement des projets personnalisés

Projets et enjeux

- Renforcement des soins, démarche qualité, partenariats
- Réflexion équipe mobile médico-sociale

93

L'EAM Le Bois du Roi se caractérise par sa **taille humaine**, qui favorise une ambiance chaleureuse et un cadre de vie rassurant, proche d'un environnement familial. Cette dimension relationnelle est précieuse : elle permet un accompagnement individualisé, une connaissance fine des résidents, et une continuité dans les liens quotidiens.

Mais cette structure familiale ne doit pas occulter l'évolution des profils accueillis. Les résidents présentent aujourd'hui des pathologies complexes, parfois multiples, avec une intensification des besoins en soins, en soutien thérapeutique et en coordination médicale.

Cela rend indispensable une **médicalisation progressive et structurée de l'accompagnement**, afin de garantir à chacun un suivi adapté, sécurisant, et conforme aux exigences de qualité.

Dans ce contexte, l'établissement se trouve aujourd'hui à un **point d'équilibre délicat**, entre proximité relationnelle et complexité des parcours. L'un des enjeux majeurs est d'éviter l'**embolisation de l'accompagnement**, c'est-à-dire la saturation des ressources face à des besoins croissants. Cela suppose une **réflexion stratégique collective** : sur les moyens à mobiliser, les partenariats à renforcer, mais aussi sur l'évolution de notre organisation interne. Il s'agit de préserver notre capacité à répondre avec pertinence, sans épuiser les équipes, ni diluer la qualité de la prise en charge.

L'année 2024 a été marquée par un engagement des professionnels, une diversité d'activités porteuses de sens, et une dynamique d'amélioration continue. Mais elle a aussi confirmé la nécessité d'anticiper et d'adapter notre modèle, pour rester fidèles à nos valeurs tout en faisant face aux défis à venir.

SAMSAH - année 2024



Population accompagnée

- 20 bénéficiaires (moyenne d'âge : 45 ans).
- Pathologies : maladies neurodégénératives, troubles psychiques, déficience intellectuelle, troubles métaboliques.
- 6 admissions, 4 sorties.



Accompagnement

- 259 visites à domicile ou au service.
- 71 accompagnements médicaux, 97 accompagnements socio-éducatifs.
- Activités : ateliers 5 sens, cuisine, prévention, brunch de Noël, pique-niques, sorties culturelles.



Temps forts

- Déjeuner de printemps, brunch de Noël, ateliers mensuels (5 sens)



Projets 2025

- Déploiement « cafés rencontre », renforcement partenariats, poursuite actions qualité.

94

Le SAMSAH s'inscrit pleinement dans la dynamique du **virage domiciliaire**, en accompagnant des personnes en situation de handicap dans leur environnement de vie, avec pour objectif de préserver leur autonomie, leur qualité de vie et leur inclusion sociale.

En 2024, les équipes ont poursuivi leur engagement aux côtés des bénéficiaires, en assurant un accompagnement à la fois **médical, éducatif et social**, étroitement articulé avec les partenaires du territoire. Les **259 visites à domicile**, les accompagnements aux soins et les actions collectives témoignent de cette approche de proximité, souple et réactive.

Au-delà des interventions du quotidien, le SAMSAH joue un rôle essentiel dans la **construction, la sécurisation et la continuité des parcours**. Il s'agit de soutenir des trajectoires de vie parfois fragiles, marquées par des ruptures ou des situations complexes, et de créer les conditions d'un accompagnement global, coordonné et respectueux du projet de vie de chacun.

Dans un contexte où les besoins augmentent, où les situations se diversifient et où l'inclusion devient une exigence collective, le SAMSAH apparaît plus que jamais comme un **maillon indispensable** entre le soin, le social et la citoyenneté.



Foyer de Vie le Bois du Roi- année 2024



 **Population accompagnée**

- 18 résidents (moyenne d'âge : 61 ans)
- Pathologies : déficience cognitivo-motrice (8), trisomie 21 (4), psychose infantile (3), maladies neuro-musculo-dégénératives (3), autres
- 1 admission, 1 sortie

 **Accompagnement**

- Taux d'occupation : 100 %
- Activités : médiation animale, musicale, piscine, atelier cuir, fêtes (familles, carnaval, marché de Noël, boom, loto), sorties (cinéma, restaurant, marché local)
- Réécriture du projet d'établissement en cours

 **Enjeux 2025**

- Adaptation de l'accompagnement au vieillissement
- Développement des pratiques inclusives et partenariats
- Renforcement de l'intégration territoriale

95

Le Foyer de Vie Le Bois du Roi accueille aujourd'hui une population vieillissante, avec des parcours de vie souvent longs au sein de la structure, et des pathologies multiples liées au handicap, mais aussi à l'âge. Cette évolution naturelle du public implique une **adaptation constante de l'accompagnement**, tant sur le plan éducatif que sur le plan du soin, bien que le foyer de vie ne relève pas d'un statut médicalisé à proprement parler.

La taille modeste de l'établissement permet de maintenir un **cadre de vie stable, sécurisant et convivial**, dans lequel les résidents peuvent continuer à s'épanouir au rythme de leurs capacités, dans le respect de leurs habitudes et de leurs repères. Ce climat familial favorise l'implication des équipes et le maintien du lien social, à travers des activités riches, des temps festifs et une ouverture vers l'extérieur. Mais cette stabilité ne doit pas masquer les enjeux actuels. Le vieillissement des résidents, la complexification de certains profils, et la limite des moyens alloués interrogent notre **capacité à faire évoluer nos pratiques sans saturer notre fonctionnement**.

C'est tout l'enjeu des réflexions engagées autour de la **réécriture du projet d'établissement** : comment continuer à répondre aux besoins des personnes accompagnées, en renforçant nos **pratiques inclusives**, en consolidant nos **partenariats** et en inscrivant davantage notre action dans une **logique de territoire** ?



Dispositif VETA - année 2024



-  **Population accompagnée**
 - dispositif pour 8 jeunes adultes TSA moyens à sévères avec TDI
 - 1 première admission en phase de préinclusion fin 2024
-  **Mise en place**
 - Ouverture des locaux à Moulins (sept. 2024), aménagement adapté avec visuels
 - Mobilier recyclé (E-Collecte), matériel éducatif local / seconde main
-  **Actions réalisées**
 - Création des outils loi 2002-2 (projet de service, règlement, livret, DIPC)
 - 1er Comité de pilotage (sept. 2024) avec ARS, AGEFIPH, CD, VETA, SAGESS
 - Collaboration restaurant Divers Gens : poste aide-cuisinier, outils visuels, immersion équipe
 - Lancement projet habitat inclusif (livraison prévue 2026)

96

Le dispositif VETA a, tout au long de l'année 2024, poursuivi son engagement en faveur de l'inclusion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

L'admission de Samuel et l'implication remarquable d'Élodie ont illustré pleinement la pertinence et l'impact du dispositif, qui a su offrir un cadre à la fois structurant et souple, au service de parcours singuliers.

Mais comme souvent et plus que jamais aujourd'hui, dans le champ médico-social, **ce qui fonctionne n'échappe pas toujours à l'épreuve de réalité des financements**. Alors, en conclusion nous pouvons dire que **VETA aura su tracer une voie ... là où les voies de financement restent impénétrables.**

Et pour finir...

L'année 2024 aura une nouvelle fois démontré la capacité des établissements à tenir le cap, à porter du sens, et à répondre présent, avec rigueur et adaptabilité.

La conclusion est simple, merci, merci à l'ensemble des collaborateurs des établissements, sans oublier nos collègues du Siège.

Quelques événements de l'année 2024

IEM Thésée

Plateforme Sois et Accompagnement - IEM Thésée

Les jeunes de l'IEM Thésée récompensés d'un hippocampe d'or au festival d'Angoulême

Une planche de dessin réalisé par un groupe d'enfants de l'IEM de Thésée de Saint Pourçain/Sioule récompensé au festival de BD d'Angoulême.

Ce vendredi 27 janvier 2024, une délégation d'enfants et leurs éducateurs ont reçu des mains de jury un hippocampe d'or dans la catégorie « Groupe Adulthood » pour un travail de bande dessinée pour, avec et avec par un groupe de 12 jeunes de l'IEM de Thésée à Saint Pourçain/Sioule.

Cette année, 6 hippocampes d'or étaient attribués parmi plus de 1400 planches de dessin présentées. Publiées par un jury de professionnels de dessin et les membres de l'association hippocampe dans une cérémonie de remise présentée par l'ex-maire de Saint-Pourçain/Sioule Patrice Devos, les enfants ont reçu un diplôme de reconnaissance et de médaille d'or pour l'occasion.

Ce travail des jeunes a également eu l'honneur d'être exposé dans une galerie de la ville tout au long de l'année.

Une récompense d'envergure nationale pour tous les enfants et tous les professionnels de l'IEM de Thésée ainsi qu'un soutien de l'association SAGESS.

Un grand bravo !!

Hippocampe d'or au Festival d'Angoulême
27 janvier

IME la Mosaïque & IEM Thésée

SAMEDI 25 MAI 2024
DE 14H À 17H30

Portes ouvertes IEM Thésée IME la Mosaïque

Venez à la rencontre des professionnels et des jeunes pour partager des activités créatives.

Tombola
Pêche à la ligne
Structure gonflable

6973 route de Saulcet 03500 Saint-Pourçain/Sioule
04 70 34 36 60

Portes ouvertes 25 mai

Le journal de l'IEM Thésée

Congrès Méditerranée 2024 de l'Académie de Clermont-Ferrand

Le journal de l'IEM, du Collège de Varennes et du reste du Monde

IEM Thésée, Saint-Pourçain-sur-Sioule
est 17^{es} au classement
dans la catégorie Journal imprimé ou en ligne - Autre

Diplôme Régional

Congrès Méditerranée 2024 de l'Académie de Clermont-Ferrand

Le journal de l'IEM, du Collège de Varennes et du reste du Monde

IEM Thésée, Saint-Pourçain-sur-Sioule

Coup de cœur
dans la catégorie Journal imprimé ou en ligne - Autre

Diplôme « coup de cœur » National
2 juillet

97

Quelques événements de l'année 2024

IME la Mosaïque & IEM Thésée

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024
À PARTIR DE 16 H

TELETHON

En partenariat avec la ville de Saint-Pourçain/Sioule et l'école Michelet Berthelot de Saint-Pourçain/Sioule.

COURIR ET RAFLER

Sur le site de l'IME Thésée et de l'IME la Mosaïque
73 Route de Saulcet
03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule
04 70 34 36 60

Téléthon 29 novembre
En partenariat avec l'école Michelet Berthelot

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024
À PARTIR DE 16 H

Dans le cadre du Téléthon, en date du 29 novembre prochain à 16h00 et en partenariat avec l'école Michelet Berthelot de Saint-Pourçain/Sioule, nous avons le plaisir d'accueillir 200 enfants sur le site de nos établissements médico-sociaux.

2 parcours : la course à pied et la marche autour de l'IEM Thésée, de l'IME la Mosaïque et du siège de notre association SAGESS.

Nous vous invitons chaleureusement, à venir encourager tous les enfants pour un moment de convivialité et de solidarité partagée.

Une vente de bouffe, dont les bénéfices seront reversés au Téléthon 24, est proposée. Des bords de commande sont disponibles à l'accueil du siège de SAGESS et à l'accueil de l'IEM/IME.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au site sera fermé de 13h45 à 16h15 merci de votre compréhension.

Sur le site de l'IME Thésée et de l'IME la Mosaïque
73 Route de Saulcet
03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule
04 70 34 36 60

Foyer de Vie le Bois du Roi

SAN MARCHÉ DE NOËL

PRODUITS CERTIFIÉS PAR LES RESIDENTS, VINS CHAUDS CHOCOLAT CHAUDS, COGNAC...

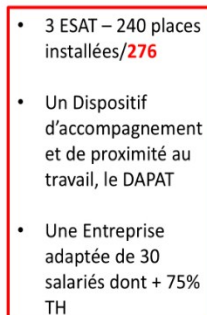
DE 18H À 19H

LE 13 DÉCEMBRE 2024

Marché de Noël 13 décembre

98

Présentation de Christophe Bouteiller, directeur de la plateforme





2024 Effectivités des droits nouveaux pour les ouvriers

.....



La QVCT: un levier pour l'expression de l'auto-détermination et un chemin vers l'évolution du statut des ouvriers d'ESAT



Auto évaluation menée par les ouvriers avec un outil de l'ANACT (jeu de cartes support à l'expression) concernant les 6 axes de la QVCT :

- Dispositif de prévention de toutes violences au sein de l'ESAT (harcèlement...)
- Partager les enjeux stratégiques de l'ESAT : simplifier les comptes rendus
- Qualité des temps de pause et lieux sociaux: vestiaires-accès à l'information...
- Environnement des postes de travail et sécurité: ergonomie...
- Outils d'information et de communication interne
- Organigramme: le qui fait quoi





2024 une démarche RSO partagée



Vers une labélisation RSE : les ouvriers partie prenante de ce parcours

Rechercher la pérennisation de notre savoir-faire et accroître notre activité

Réduire les impacts environnementaux

Satisfaire les clients

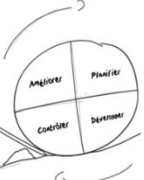
Valoriser les compétences

Satisfaire les ouvriers

Assurer la santé, sécurité au travail

Améliorer intelligemment

Appliquer des principes d'amélioration continue





2024 la structuration de la mise à Disposition

Le développement de la mise à disposition et une structuration des ressources humaines accompagnant cette évolution

Structuration RH:
identification de **facilitateurs de parcours inclusifs** à Creuzier et Deneuille- investissement dans la **filière inclusion** du réseau des ESAT en Auvergne

Développement d'outil de communication auprès des entreprises (flyers,...)

Progression des cdd /cdi :

Creuzier: 4

Deneuille :1

Diou : 1

Progression des MAD :

Creuzier: 6 246 ½ journées + **6,23%** = 12 ETP - 35% des effectifs concernés

Deneuille : 3 197 ½ journées + **22%** = 7,2ETP **70%** des effectifs concernés

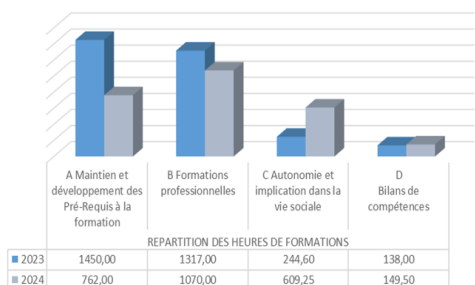
Diou : ESAT hors les murs – MAD en développement avec AVB



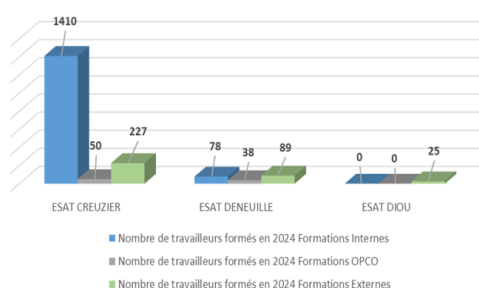
Professionnalisation et développement des compétences (autonomie et technicité)

- Recyclage CACES, gerbeurs électriques, conduite en sécurité des engins de chantier (tondeuse autoportée), Sauveteur Secouriste du Travail, Gestes et postures, Connaissance, soin et entretien des végétaux, Développer ses habilités sociales, bio nettoyage des locaux, Permis B96 (remorque), le pouvoir d'agir, ma santé au travail, faciliter les démarches avec le numérique. A noter que **58%** des formations concernent les actions de formations professionnelles. **155** ouvriers ont suivi une formation internes – **183** ouvriers ont suivi au moins une formation externes.

REPARTITION DES HEURES DE FORMATIONS



NOMBRE DE TRAVAILLEURS FORMES EN 2024



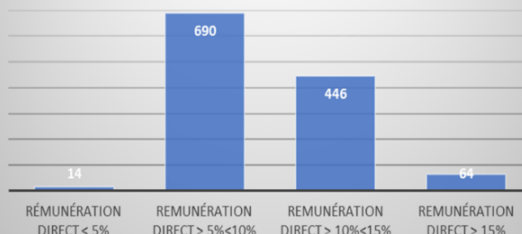
Traduction par la rémunération

Part du Salaire direct en moyenne payé par les ESAT de la plateforme
en pourcentage du SMIC = **13,08%** (12,73% en 2023)

SMIC 2024
11,88€

Aide au poste
50,7% du
SMIC

Rémunération directe en ESAT au niveau national en % du SMIC



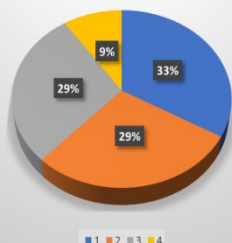
Rémunération
Moyenne:
**63,78% du SMIC =
1 150€ brut**



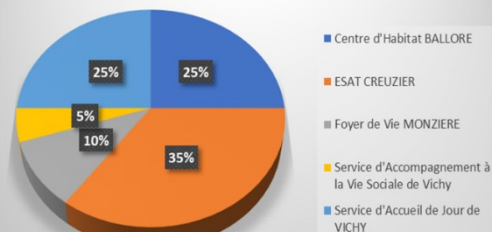
Activité 2023 du DAPAT

ACTIVITE : Son effectif au 31/12/2024 était de 21 personnes accueillies pour 8.30 ETP soit une activité supérieure à notre autorisation pour 1 870 journées réalisées sur les 210 journées d'ouverture soit une activité de 104.47 %

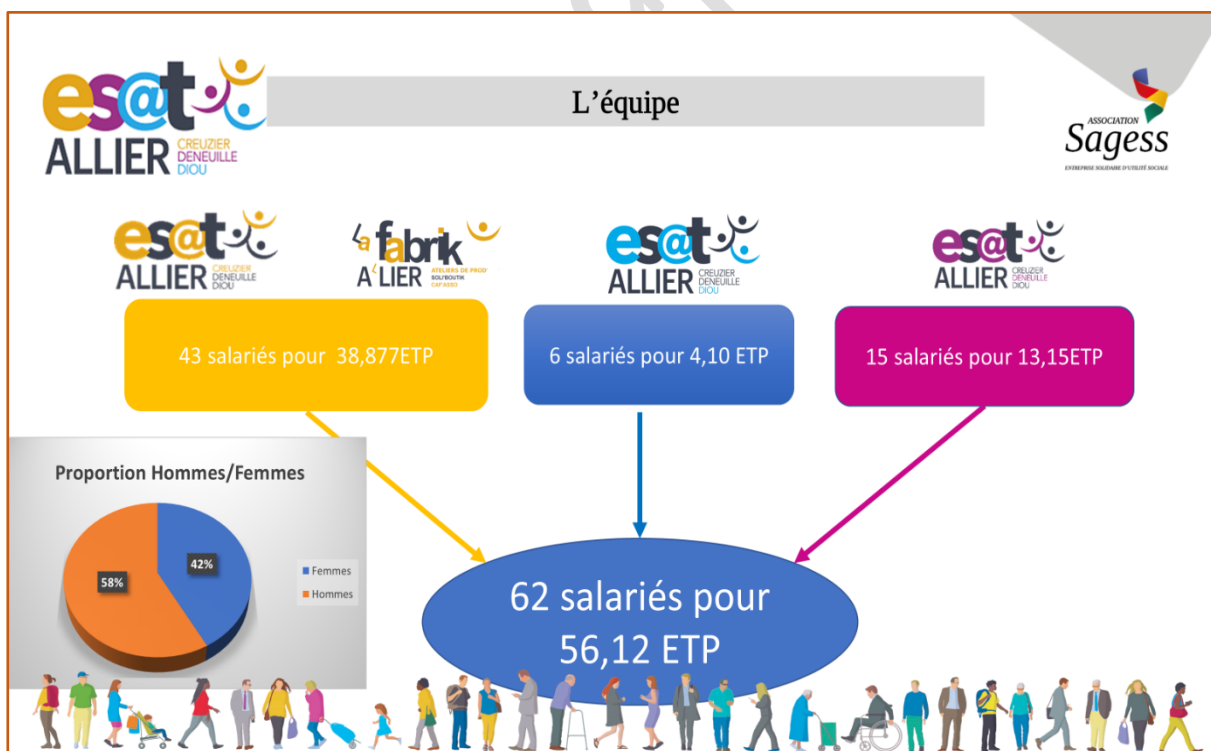
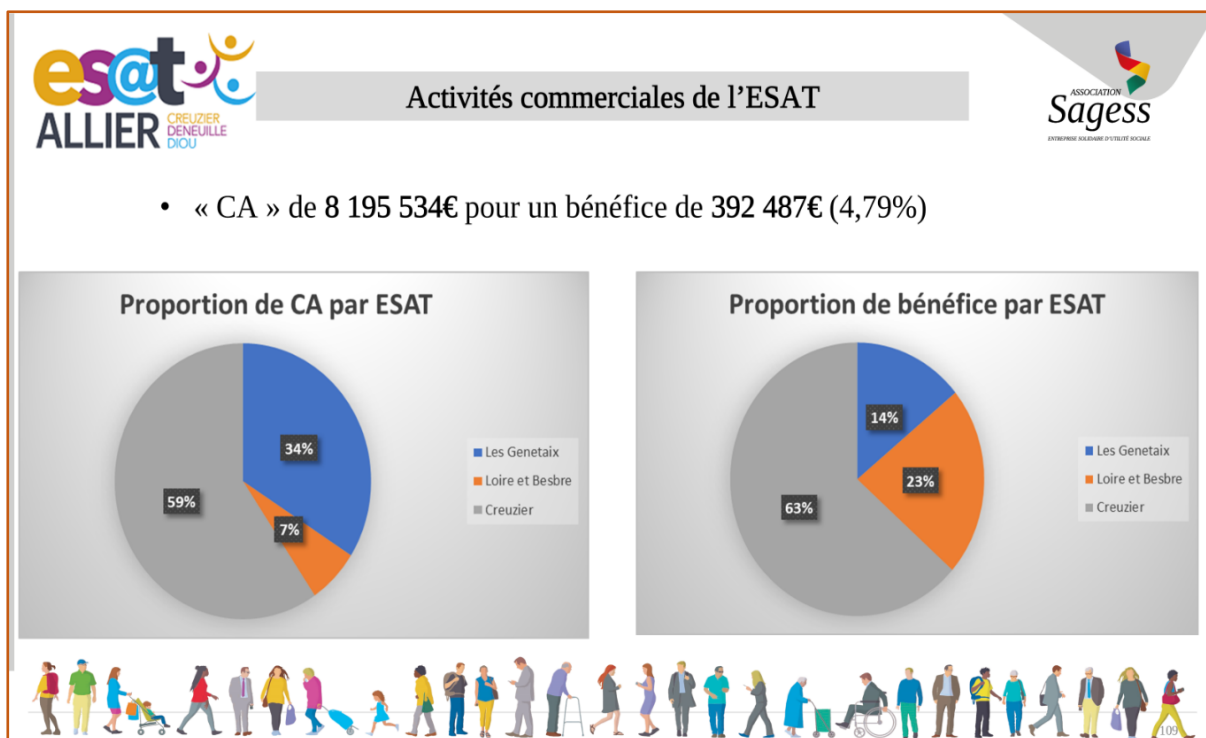
Répartition par nombre de journée d'accueil hebdomadaire



Partage de temps avec d'autres ESMS



Siège Social Sagess



Siège Social Sagess



Sélection d'événements



Repas de l'été à Creuzier




Portes ouvertes de l'ESAT de Creuzier et







Sélection d'événements



Signature de la convention
départementale entre les SPE
et les ESAT via les présidents
d'associations gestionnaires et
ANDICAT (janvier 2025)



Participation à la semaine de la santé
mentale / bien être









Sélection d'événements



Repas de l'été 2024 à l'ESAT de Deneuille

Sortie Paint Ball en hiver 2024 pour l'ESAT de Diou











Sélection d'événements



Actions culturelles au DAPAT: Vernissage - animations

2024 année olympique avec un porteur de flamme de l'ESAT de Creuzier









Projets 2025



- Finalisation de la labélisation LUCIE
- La QVCT à l'honneur : Présentation aux journées nationales ANDICAT à Clermont Ferrand de l'expérience menée à Creuzier
- Evaluation externe à Deneuille en novembre
- Poursuite du partenariat avec les SPE et un premier bilan d'étape.
- Journées nationales Portes ouvertes EA- ESAT pendant la Semaine des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SASER) (mai 2025 et renouvelées en 2026)
- CPOM



5. Rapport des commissaires aux comptes

Présentation de Marc Réchard et Olivier Joannet, commissaires aux comptes.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31/12/2024



Siège Social Sagess

Conventions à approuver par l'Assemblée générale

- En application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été avisés des conventions suivantes, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

2) Avec l'Association AGEPAPH :

- **ADMINISTRATEURS CONCERNES :**

- Monsieur Bernard ALESSANDRIA ;
- Madame Danièle GALAND ;
- Madame Martine DANIEL ;
- Monsieur David COMMEAT.

- **Nature & objet :**

- Mise à disposition de personnel de SAGESS à l'AGEPAPH pour la réalisation de divers travaux administratifs au cours de l'exercice 2024.

- **Modalités :**

- Produits comptabilisés sur l'exercice : 3.223 €

Conventions à approuver par l'Assemblée Générale

Etablissements concernés	Adresse des locaux	Produits comptabilisés
EHPAD Jeanne Coulon	66 Avenue Paul Doumer / 12 rue Neuve 03200 VICHY	320.482 €
EHPAD Les Vignes	5 rue des Cinq Noyers 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE	272.017 €
Résidence « La Vie Là »	116 rue des Patoux 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE	96.589 €
IEM THESEE	73 Route de Saulcet 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE	209.994 €
IME MOSAIQUE	69 Route de Saulcet 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE	260.318 €
IME AQUARELLE	6 Allée du Champ Rond 03700 BELLERIVE SUR ALLIER	343.201 €
	Rue Jean Jaurès 03200 VICHY	5.063 €
Siège SAGESS	73 ROUTE de Saulcet 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE	161.460 €
	TOTAL	1 669.124 €

Conventions à approuver par l'Assemblée Générale

2) Avec l'Association ADSEA

• ADMINISTRATEURS CONCERNES :

- Monsieur Yves BLETTERY ;
- Monsieur Georges COGNET ;
- Monsieur Jean-Marc ETIENNE ;
- Monsieur Jacques LAHAYE.

• NATURE & OBJET :

- Rédaction d'avenants aux baux civils conclus entre l'ADSEA et SAGESS

• Modalités

- Charges comptabilisées sur l'exercice : 282.076 €. Taxes foncières en sus.

Conventions à approuver par l'Assemblée Générale

Etablissements concernés	Adresse des locaux	Charges Comptabilisées
ISEMA	44 rue des Tanneries 03000 MOULINS	59.252 €
MECS	28 rue des Remparts 03000 MOULINS	161.876 €
AEMO	23 rue du Général Raynal 03300 CUSSET 23 rue Fauque 03400 YZEURE	3.788 € 19.115 €
PREVENTION SPECIALISEE	23 rue Fauque 03400 YZEURE	9.066 €
ESPACE FAMILLE	23 rue Fauque 03400 YZEURE	3.430 €
SP2I	23 rue Fauque 03400 YZEURE	19.947 €
SIE	23 rue Fauque 03400 YZEURE	5.602 €
TOTAL		282.076 €

Conventions à approuver par l'Assemblée Générale

3) Avec l'Association AVERPAHM :

- **ADMINISTRATEURS CONCERNES :**

- Monsieur Christian JEANNIN ;
- Monsieur Christian CHAZE ;
- Monsieur Didier GAPANY ;
- Monsieur Christophe OUALI.

- **NATURE & OBJET :**

- Rédaction d'avenants aux baux civils conclus entre l'AVERPAHM et SAGESS

- **Modalités**

- Charges comptabilisées sur l'exercice : 923.874 €. Taxes foncières en sus.

Conventions à approuver par l'Assemblée Générale

Etablissements concernés	Adresse des locaux	Charges Comptabilisées
DAPAT	Chemin du CAT – 03300 Creuzier le Neuf	72.450 €
CH BALLORE	23 avenue Poncet - 03200 VICHY	157.566 €
SAVS	34 rue de Germot - 03200 VICHY	8.632 €
SAJ BEL HORIZON	30 rue de Vingré - 03200 VICHY	11.316 €
PREVENTION SPECIALISEE MNA	21 rue du Vernet – 03200 VICHY	15.525 €
FOYER MONZIERE	5 rue de la Croix des Barres - 03700 BELLERIVE SUR ALLIER	187.068 €
ESAT CREUZIER COMMERCIAL	chemin du Cat - 03300 CREUZIER LE NEUF	64.487 €
ESAT CREUZIER SOCIAL	chemin du Cat - 03300 CREUZIER LE NEUF	97.021 €
IME MOULIN DE PRESLES	41-49 rue des Darcins - 03300 CUSSET	213.690 €
SESSAD LA NEOTTIE	32-34 rue de Provence - 03300 CUSSET	96.119 €
TOTAL		923.874 €

Conventions à approuver par l'Assemblée Générale

4) Avec l'Association ABAH

- **ADMINISTRATEURS CONCERNES :**

- Madame Marie-Cécile FOURNIER ;
- Monsieur Christian SOCHET ;
- Madame Ghislaine BERTON ;
- Madame Nicole ROUAIRE.

- **NATURE & OBJET :**

- Rédaction d'avenants aux baux civils conclus entre l'ABAH et SAGESS

- **Modalités**

- Charges comptabilisées sur l'exercice : 114.365 €. Taxes foncières en sus.

Conventions à approuver par l'Assemblée Générale

Etablissements concernés	Adresse des locaux	Charges Comptabilisées
SAVS	19 rue de l'Horloge - 03140 CHANTELLE	3.229 €
ESAT Deneuille	SOCIAL route de Monestier - 03140 DENEUILLE LES CHANTELLE	34.530 €
ESAT Deneuille	COMMERCIAL route de Monestier - 03140 DENEUILLE LES CHANTELLE	40.062 €
ESAT Diou	SOCIAL ZA Les Vernisses - 03290 DIOU	24.332 €
ESAT Diou	COMMERCIAL ZA Les Vernisses - 03290 DIOU	12.212 €
TOTAL		114.365 €

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

- En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

1) Avec ASA 03 :

- **ADMINISTRATEURS CONCERNES :**

- Monsieur Jacques LAHAYE, Madame Danièle GALAND, Monsieur Christian CHAZE, Monsieur Yves BLETTERY, Monsieur Bernard ALESSANDRIA, Monsieur Christian FELICITE, Madame Marie-Cécile FOURNIER, Monsieur Christian SOCHET, Monsieur Didier GAPANY ;

- **NATURE & OBJET :**

- Location de véhicules par ASA 03 à SAGESS

- **Modalités**

- Charges comptabilisées sur l'exercice : 667.433 €

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

2) Avec l'Association AGEPAH :

- **ADMINISTRATEURS CONCERNES :**

- Monsieur Bernard ALESSANDRIA ;
- Madame Danièle GALAND ;
- Monsieur Martine DANIEL ;
- Monsieur David COMMEAT.

- **Nature & objet :**

- Mise à disposition de personnel de SAGESS à l'AGEPAH pour la réalisation de divers travaux administratifs au cours de l'exercice 2024.

- **Modalités :**

- Produits comptabilisés sur l'exercice : 3.223 €

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

3) Avec l'Association AVERPAHM :

- **ADMINISTRATEURS CONCERNES :**

- Monsieur Christian JEANNIN ;
- Monsieur Christian CHAZE ;
- Monsieur Didier GAPANY ;
- Monsieur Christophe OUALI.

- **NATURE & OBJET :**

- Mise à disposition de personnel de SAGESS à l'AVERPAHM pour la réalisation de divers travaux administratifs au cours de l'exercice 2024.

- **Modalités**

- Produits comptabilisés sur l'exercice : 10,561 €

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

4) Avec l'Association ABAH

- **ADMINISTRATEURS CONCERNES :**

- Madame Marie-Cécile FOURNIER ;
- Monsieur Christian SOCHET ;
- Madame Ghislaine BERTON ;
- Madame Nicole ROUAIRE.

- **NATURE & OBJET :**

- Mise à disposition de personnel de SAGESS à l'ABAH pour la réalisation de divers travaux administratifs au cours de l'exercice 2024.

- **Modalités**

- Produits comptabilisés sur l'exercice : 1,502 €

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

5) Avec l'Association ADSEA

- **ADMINISTRATEURS CONCERNES :**

- Monsieur Yves BLETTERY ;
- Monsieur Georges COGNET ;
- Monsieur Jean-Marc ETIENNE ;
- Monsieur Jacques LAHAYE.

- **NATURE & OBJET :**

- Mise à disposition de personnel de SAGESS à l'ADSEA pour la réalisation de divers travaux administratifs au cours de l'exercice 2024.

- **Modalités**

Produits comptabilisés sur l'exercice : 3.061 €

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

6) ABAH / ADSEA / AGEPAH / AVERPAHM

- **NATURE & OBJET :**

- Conclusion de baux civils entre l'ABAH, l'ADSEA, l'AGEPAH, l'AVERPAHM et SAGESS comprenant le paiement des taxes foncières afférentes aux bâtiments utilisés par les différents établissements.

- **Modalités**

- Charges comptabilisées sur l'exercice : 188.507 €.

6. Approbation des rapports

Rapport moral du président

Nombre de votants : 25 votants / 202 voix

Pour : 25 votants / 202 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Les membres de l'assemblée générale de l'association SAGESS approuvent à l'unanimité le rapport moral du président.

Rapport d'activité générale du directeur général

Nombre de votants : 25 votants / 202 voix

Pour : 25 votants / 202 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Les membres de l'assemblée générale de l'association SAGESS approuvent à l'unanimité le rapport d'activité générale du directeur général.

Rapports d'activités et rapports financiers des plateformes de l'association

Nombre de votants : 25 votants / 202 voix

Pour : 25 votants / 202 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Les membres de l'assemblée générale de l'association SAGESS approuvent à l'unanimité tous les rapports d'activités des plateformes de l'association.

Rapport des commissaires aux comptes

Nombre de votants : 25 votants / 202 voix

Pour : 25 votants / 202 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Les membres de l'assemblée générale de l'association SAGESS approuvent à l'unanimité le rapport des commissaires aux comptes.

7. Proposition d'affectation des résultats et approbation

Le responsable financier de l'association, en concertation avec les commissaires aux comptes, propose d'affecter le résultat de la manière suivante.

-  329 590 € en attente d'affectation des résultats par les financeurs
-  -399 784€ en report à nouveau
-  540 747 € en réserve d'investissement

Nous avons laissé en report à nouveau des résultats des exercices précédents. Nous proposons de les affecter dans le compte de réserve pour investissement pour un montant de 2 050 771€.

Vote

Nombre de votants : 25 votants / 202 voix

Pour : 25 votants / 202 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Les membres de l'assemblée générale de l'association SAGESS approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Les mandats des deux commissaires aux comptes sont renouvelés tous les 6 ans.

Le président propose au vote le renouvellement des deux mandats de Marc Réchard (ACA) et Olivier Joannet (SEREC).

Vote

Nombre de votants : 25 votants / 202 voix

Pour : 25 votants / 202 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Les membres de l'assemblée générale de l'association SAGESS approuvent à l'unanimité le renouvellement des mandats des deux commissaires aux comptes Marc Réchard (ACA) et Olivier Joannet (SEREC).

9. Renouvellement des représentants des associations adhérentes dans les instances de gouvernance de l'association SAGESS (pour le comité de gouvernance : 2 représentants dont le président de l'association adhérente et pour le conseil collégial d'administration et l'assemblée générale : 4 titulaires et 3 suppléants)



Représentants de l'ADSEA03 au Conseil Collégial d'Administration de l'association SAGESS

Titulaires	Suppléants
1. Jean Marc ETIENNE	4. Jacques LAHAYE
2. Yves BLETTERY	5. Hélène TAJANA
3. Georges COGNET	6. Maryvonne SIMON
4. Catherine PERRIN	

1 et 2 = Membres du Comité de gouvernance

vendredi 11 juillet 2025
140

	
Représentants de l'AGEPAPH au Conseil Collégial d'Administration de l'association SAGESS	
Titulaires	Suppléants
1. Brigitte BARAGE 2. Claude MONTUY-COQUARD 3. Martine DANIEL 4. David COMMEAT	4. Gérard BELLANGER 5. Pascal BOUDET 6. Isabelle GONINET
1 et 2 = Membres du Comité de gouvernance	
vendredi 11 juillet 2025 141	

	
Représentants de l'AVERPAHM au Conseil Collégial d'Administration de l'association SAGESS	
Titulaires	Suppléants
1. Christophe OUALI 2. Didier GAPANY 3. Sophie CHAZEL 4. Christian CHAZE	5. Christian JEANNIN 6. Jean Claude SENNETERRE 7. Jean Luc PERREY
1 et 2 = Membres du Comité de gouvernance	
vendredi 11 juillet 2025	



Comité technique

Représentants des usagers (élus CVS)	Représentants CSE
Plateforme Travail : • Titulaire : Sébastien BROSSE • Suppléant : Jennifer CHEVROT Plateforme Dépendance : • Titulaire : Armand CHALUD <i>Réélections prévues lors des prochains CVS de plateformes.</i>	CSE SAGESS : (désignés par le CSE pour la durée de leur mandat) • Titulaire : Sylvianne MARIGNAN • Titulaire : Guillaume VISSAC • Suppléant : Bruno ETIENNE

vendredi 11 juillet 2025 143

Pas de questions.

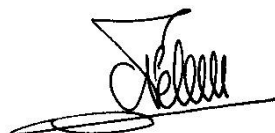
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal, qui a été signé par la secrétaire et le président de l'association SAGESS.

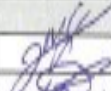
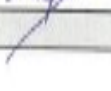
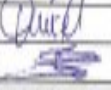
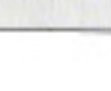
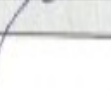
Monsieur Yves Blettery
Secrétaire de l'association SAGESS



Monsieur Christian Félicité
Président de l'association SAGESS



Annexe 1 - Feuille d'émargement

 Assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2025 Feuille d'émargement et répartition des voix Association SAGESS								
Collège	Titre	Civilité	Noms	Prénoms	Unité de 4 voix	Total des voix	Pouvoir Nom-Prénom	Signature
SAGESS	Président	Monsieur	FELICITE	Christian	1	10		
Protection de l'Enfance et de la Famille	<i>Membres représentants titulaires</i>							
	Vice-Président	Monsieur	LAHAYE	Jacques	1	10	ETIENNE Jean Marc	
	Secrétaire	Monsieur	BLETTERY	Yves	1	10		
	Administrateur	Monsieur	ETIENNE	Jean Marc	1	10		
	Administrateur	Monsieur	COINET	Georges	1	10	BLETTERY Yves	
	<i>Membres représentants suppléants</i>							
	Administratrice	Madame	TAJANA	Hélène				
	Administratrice	Madame	COPPOLA	Danielle				
	Administratrice	Madame	PERRIN	Catherine				
Dépendance, Soins et Accompagnement	<i>Membres représentants titulaires</i>							
	Vice-Président	Monsieur	ALESSANDRIA	Bernard	1	10		
	Trésorière	Madame	GALAND	Danielle	1	10		
	Administratrice	Madame	DANIEL	Martine	1	10		
	Administrateur	Monsieur	COMBEAT	David	1	10		
	<i>Membres représentants suppléants</i>							
	Administrateur	Monsieur	BELLANGER	Gérard				
	Administrateur	Monsieur	BOUDET	Pascal				
	Administrateur	Monsieur	GAVET	Nicolas				
Accompagnement Social, Education, Travail	<i>Membres représentants titulaires</i>							
	Vice-Président	Monsieur	CHAZL	Christian	1	10		
	Administrateur	Monsieur	GAPANY	Dider	1	10		
	Administrateur	Monsieur	OUALI	Christophe	1	10		
	Administrateur	Monsieur	JEANNIN	Christian	1	10		
	<i>Membres représentants suppléants</i>							
	Administrateur	Monsieur	BOUTENEL	Joli				
	Administrateur	Monsieur	SENNETERRE	Jean Claude				
	Administratrice	Madame	CHAZEL	Sophie				

Siège Social Sagess

Comité technique des salariés							
Collège Entreprises Mécanes	Titre	Civilité	Noms	Prénoms	Unité de 4 voix	Total des voix	
Pas de représentant élu à ce jour							
Collège Usagers							
Collège	Titre		Noms	Prénoms	Unité de 4 voix	Total des voix	Pouvoir Nom-Prénom Signature
USAGERS	Plateforme Travail		BROSSE	Sébastien	4	16	
USAGERS	Plateforme Dépendance		CHALUS	Armand	4	16	De 20.31 [Signature]
Collège Directions							
Plateformes	Titre	Civilité	Noms	Prénoms	Unité de 4 voix	Total des voix	Pouvoir Nom-Prénom Signature
SAGESS	Directeur Général	Monsieur	VERRIERE	Emmanuel	1	4	[Signature]
Accompagnement Social	Directrice	Madame	DERACHE	Betty	1	4	[Signature]
Soin et Accompagnement	Directeur	Monsieur	ZITO	Anthony	1	4	[Signature]
Education	Directrice	Madame	DUBREUIL	Stéphanie	1	4	[Signature]
Travail	Directeur	Monsieur	BOUTELLER	Christophe	1	4	[Signature]
Protection Enfance et Famille	Directrice	Madame	MICHEL	Myriam	1	4	[Signature]
Dépendance	Directeur	Monsieur	ZOUBIR	Abdelkader	1	4	[Signature]
DRH et Services mutualisés	Directrice	Madame	CONTOUX	Gwenaelle	1	4	[Signature]
Collège Salariés							
Collège	Titre		Noms	Prénoms	Unité de 4 voix	Total des voix	Pouvoir Nom-Prénom Signature
Représentants des SALARIES	Monsieur		VISSAC	Guillaume	1	4	[Signature]
Titulaires	Madame		MARIGNAN	Sylviane	1	4	[Signature]
Suppléants	Monsieur						
	Monsieur		ETIERNE	Bruno			
Invités (non votants)							
	Titre		Noms	Prénoms			Signature
SAGESS	Resp Financier & Comptabilité		GELIN	Jean François			[Signature]
SAGESS	Resp Administratif & Communication		GOUBY	Cécilia			[Signature]
SAGESS	Resp QHSE & RSE		DUBON	Amélie			[Signature]
SAGESS	Directeur service Actions et vie associative		LAULNAIS	Lionel			[Signature]
COGECOL	Commissaire aux comptes		RECHARD	Marc			[Signature]
ACCORE GRP	Commissaire aux comptes		JOANNET	Olivier			[Signature]